

COMMUNE DE CEVINS

Département de la Savoie

PLAN LOCAL D'URBANISME 1.A Annexe : diagnostic territorial détaillé

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE



Projet arrêté par délibération du conseil
municipal en date du 22 mars 2019

Vu pour être annexé à l'arrêté du
08 juillet 2019

SOMMAIRE

1	Une population globalement en croissance depuis 1982	1
1.1	Les migrations, principal facteur d'évolution démographique	1
1.2	Une population dominée par les actifs	3
2	Un parc de logements en augmentation	5
2.1	Des résidences principales plus nombreuses que les secondaires	5
2.2	Un parc de logements dominé par la maison individuelle et des résidences principales occupées majoritairement par le propriétaire	6
2.3	Une évolution du nombre de personnes par ménage impactant le besoin en logements	6
2.4	Parc social, Programme Local de l'Habitat	7
2.5	Logements pour personnes âgées	8
3	Quelles perspectives de population et de logements pour les 10 prochaines années ?	9
3.1	En termes quantitatifs	9
3.2	En termes qualitatifs	9
3.3	Evolution de la population et nombre de logements	9
4	Analyse de la consommation foncière entre 2006 et 2018	12
4.1	Caractéristiques des permis	12
4.2	Consommation foncière de 2006 à fin 2018	13
5	Agriculture	18
5.1	Caractéristiques des exploitations agricoles	18
5.1.1	Les exploitations communales	19
5.1.1.1	Une agriculture basée sur l'élevage et la vigne	19
5.1.1.2	Pérennité et emplois	19
5.1.1.3	Valorisation de la production	19
5.2	Espaces agricoles	20
5.3	Association foncière pastorale	24
5.4	Les enjeux agricoles de Cevins	25
5.5	Prise en compte du Document de Gestion de l'Espace Agricole et Forestier	26
6	Population active et activités économiques	28
6.1	Les actifs	28
6.2	Entreprises présentes sur la commune	31
6.2.1	Une économie diversifiée	31
6.2.2	Une activité touristique peu développée	32
6.3	Quelles perspectives de développement économique ?	34

7	Equipements et infrastructures communaux	36
7.1	Equipements communaux et services à la population	36
7.1.1	Bâtiments communaux	36
7.1.2	Services à la population	36
7.1.3	Enseignement	37
7.1.3.1	Enseignement primaire et services annexes	37
7.1.3.2	Enseignement secondaire	37
7.2	Infrastructures du territoire	38
7.2.1	Alimentation en Eau Potable	38
7.2.1.1	Ressources actuelles et réseaux	38
7.2.1.2	Qualité des eaux distribuées	40
7.2.1.3	Adéquation entre besoins et ressources	40
7.2.2	Assainissement	40
7.2.2.1	Secteurs en assainissement collectif	40
7.2.2.2	Secteurs en assainissement non collectif	41
7.2.2.3	Traitement des effluents	42
7.2.3	Eaux pluviales	42
7.2.4	Desserte numérique du territoire	44
7.2.5	Desserte énergétique du territoire	44
7.3	Transports, déplacements et stationnements	44
7.3.1	Transports	44
7.3.1.1	Transport ferroviaire	44
7.3.1.2	Lignes de bus	44
7.3.1.3	Lignes de transport scolaire	45
7.3.2	Equipements routiers	45
7.3.3	Circulations douces	46
7.3.4	Contraintes de circulation	47
7.3.5	Inventaire des capacités de stationnement et analyse des possibilités de mutualisation	48
8	Articulation avec les principaux documents supra-communaux	51
8.1	Les éléments du Schéma de Cohérence d'Arlysère	51
8.2	Le SDAGE Rhône – Méditerranée	51
8.3	Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique	51

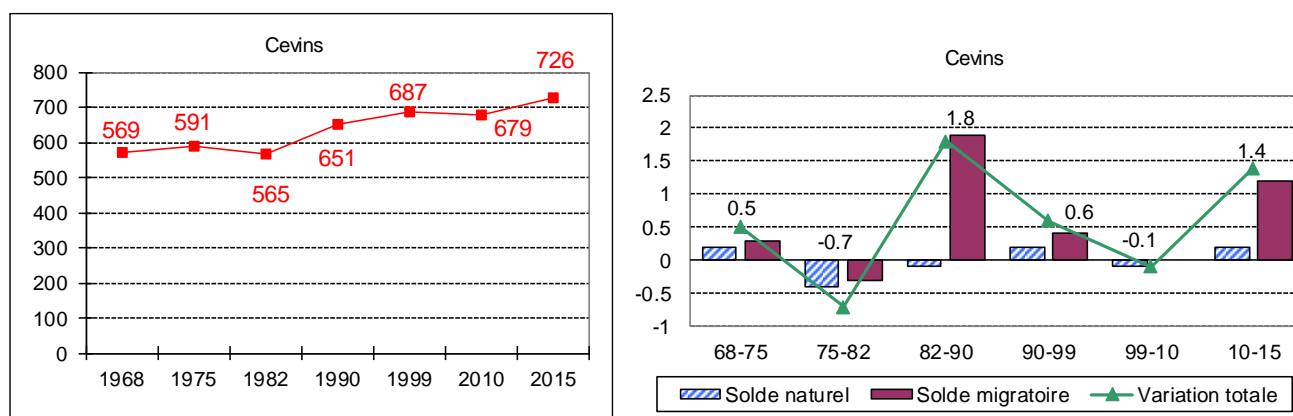
1 UNE POPULATION GLOBALEMENT EN CROISSANCE DEPUIS 1982

1.1 Les migrations, principal facteur d'évolution démographique

En 2015, la commune de Cevins compte 726 habitants.

De 1968 à 1982, la population varie entre 569 et 591 habitants. Puis la population croît jusqu'en 1999 pour atteindre 687 habitants, grâce principalement au solde migratoire important. Cette évolution de 1,8%/an s'explique particulièrement par la réalisation du lotissement du Batardin (23 logements collectifs et 17 maisons individuelles). On assiste ensuite à une diminution de la population entre 1999 et 2010, à cause d'un solde migratoire nul et un solde naturel très légèrement négatif. Puis la population augmente entre 2010 et 2015 pour atteindre son nombre d'habitants le plus haut depuis 1968, grâce à l'arrivée de nouveaux habitants extérieurs, ce qui laisse espérer une croissance du solde naturel pour le futur. Cette augmentation de population est en lien avec les nombreuses opérations d'urbanisation réalisées récemment (lotissements au Marais en 2014 – 5 lots et au Colombier en 2015 – 10 lots, dont 4 construits en avril 2017).

Graphique 1 : Evolution et taux démographiques de Cevins



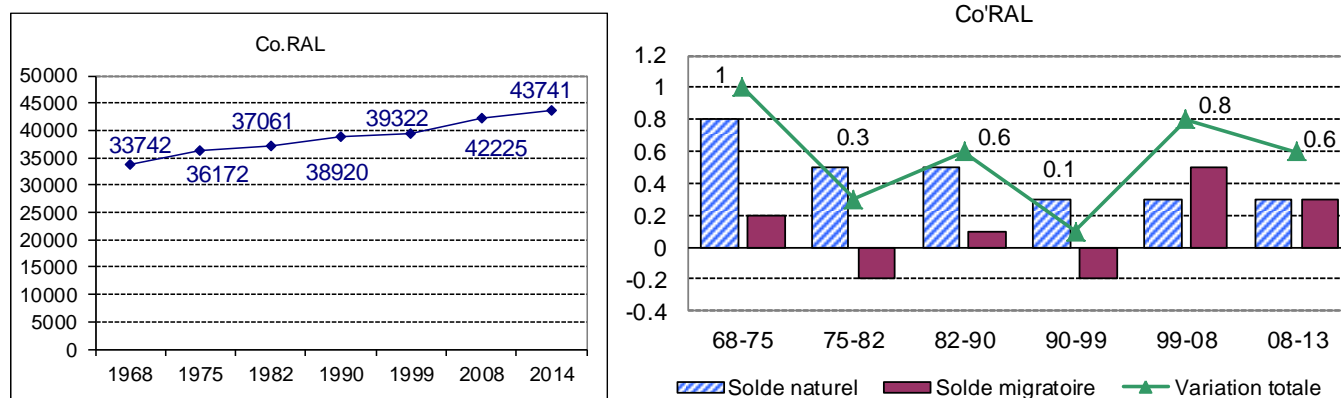
Source : chiffres de l'INSEE.

A l'échelle de l'ancienne Communauté de Communes de la Co.RAL¹, l'évolution démographique est positive depuis 1968, principalement grâce à la dynamique démographique locale constante (le solde naturel est positif depuis 1968), puis grâce aux mouvements de la population dans les dernières périodes intercensitaires (solde migratoire positif). L'évolution démographique varie entre des taux très bas (0,1% entre 1990 et 1999) et des taux plus élevés (+1 entre 1968 et 1975).

La Co.RAL compte, en 2014, 43 741 habitants. A noter que les données de l'INSEE postérieure à 2014 n'existent plus pour la Co.RAL, suite à la création de la Communauté d'Agglomération Arlysère au 1^{er} janvier 2017 et que les données 2014 sont très partielles. Par conséquent, celles de 2013 restent majoritairement utilisées.

¹ La comparaison de Cevins est faite à l'échelle de l'ancienne CoRAL, qui reste un périmètre cohérent d'analyse au regard du fonctionnement du territoire. Il sera fait mention de la CoRAL et non de « l'ancienne CORAL ».

Graphique 2 : Evolution et taux démographiques de la Co.RAL



Source : chiffres de l'INSEE.

L'évolution de Cevins s'inscrit dans celle plus large de la Basse Tarentaise : les autres communes d'Essers-Blay, La Bâthie, Rognaix, Saint-Paul-sur-Isère et Tours-en Savoie connaissent toutes une évolution positive, à l'exception de St Paul, ainsi que le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 1 : Evolution comparée de la population des communes de Basse Tarentaise

	Population 1999	Population 2010	Population 2015	Taux annuel moyen 99/10	Taux annuel moyen 10/15
Cevins	687	679	726	-0.10%	1.40%
Essers-Blay	654	746	806	1.20%	1.60%
La Bâthie	2022	2103	2184	0.40%	0.80%
Rognaix	374	436	467	1.40%	1.40%
St-Paul-sur-Isère	442	522	509	1.50%	-0.50%
Tours-en-Savoie	741	851	949	1.30%	2.20%
Territoire de Basse Tarentaise	4920	5337	5641		

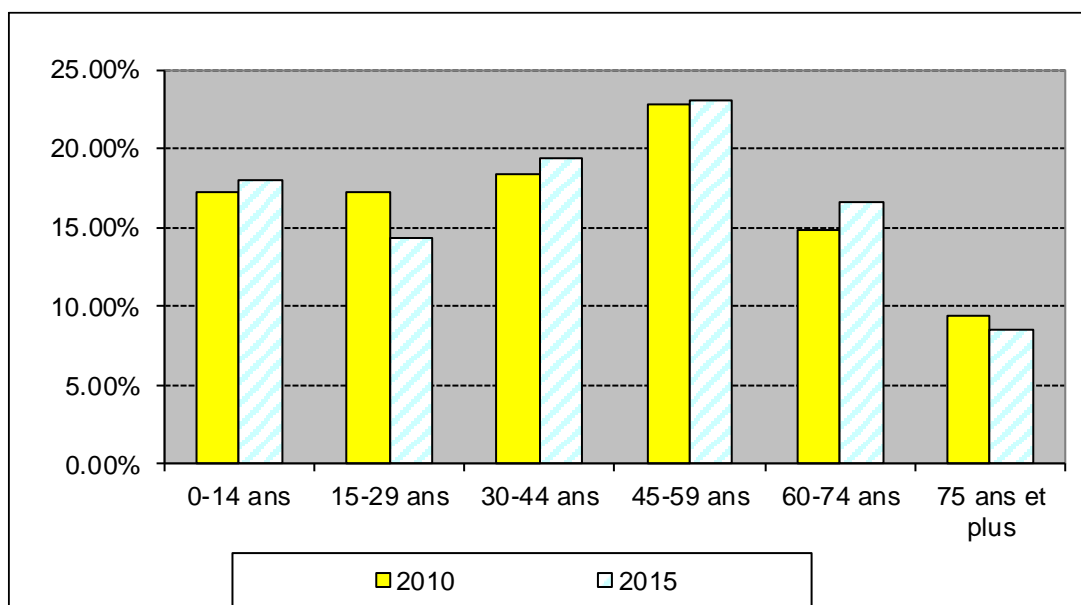
Source : chiffres de l'INSEE.

1.2 Une population dominée par les actifs

Les classes d'âges les plus représentées sont les 45 à 59 ans (23%, dont le taux reste stable) et les 30 à 44 ans (19,4%, dont le taux augmente). Les classes d'actifs dominent donc le paysage démographique de Cevins. Le taux des 0-14 ans augmente légèrement (18 %) et la classe des 15-29 diminue de façon assez importante (17,2% en 2008 contre 14,3% en 2015). Le taux des personnes âgées de 60 à 74 ans augmente (16,7%) et celui des plus de 75 ans diminue (8,5%).

La commune semble donc attractive pour les jeunes couples avec enfants et les actifs d'un âge plus avancé.

Graphique 3 : Evolution de la structure par âges de la population entre 1999 et 2015

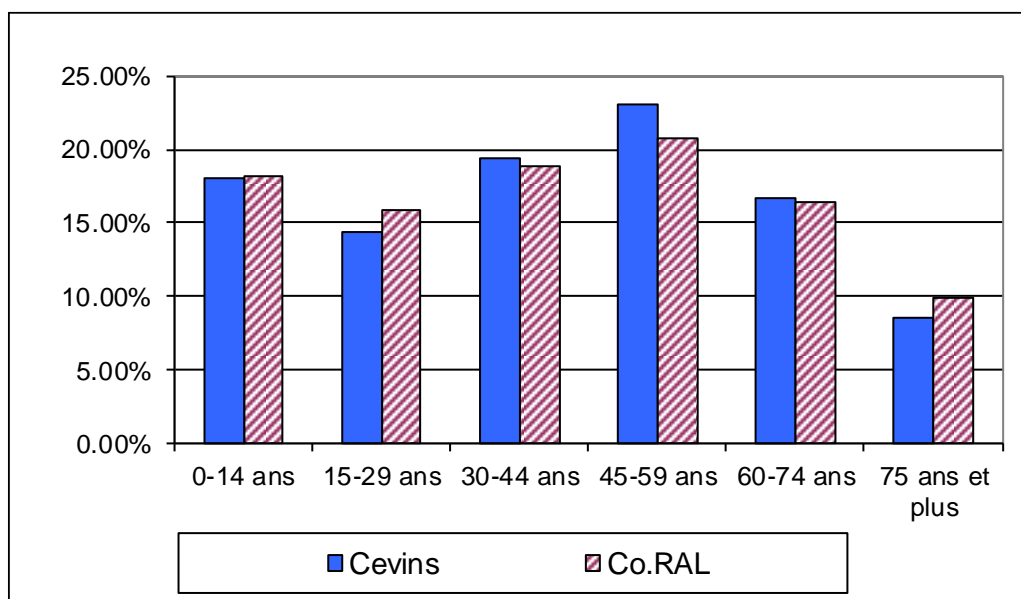


Source : chiffres de l'INSEE.

Sur l'ensemble de la Co.RAL, les populations les plus nombreuses sont également les 45-59 ans (20,76%), suivies des 30-44 ans (18,87%) et des 0-14 ans (18,25%). Le taux des classes d'âges des plus de 60 ans est supérieur sur l'ensemble de la Co.RAL par rapport à celui de Cevins. La classe d'âges des 15-29 est plus importante (15,83%) sur la Co.RAL que dans la commune de Cevins.

La structure par âge de la Co.RAL est proche de celle de Cevins.

Graphique 4 : Comparaison de la structure par âges de la commune de Cevins et de la Co.RAL



Source : chiffres de l'INSEE.

L'analyse de l'indice de vieillesse² démontre que la commune de Cevins est âgée : ce taux s'élève à 1,04, alors que l'indice idéal se situe à 0,5. A noter cependant que la commune ne vieillit guère : l'indice reste stable.

Tableau 2 : Evolution des indices de vieillesse et de jeunesse

	2008	2015
moins de 20 ans	158	176
plus de 60 ans	163	183
indice de vieillesse	1.03	1.04
indice de jeunesse	0.97	0.96

Source : chiffres de l'INSEE.

L'ensemble des communes de la Co.RAL présente une population plus vieille, avec un indice de vieillesse de 1,11 en 2013.

² Indice de vieillesse : rapport entre les plus de 60 ans et les moins de 20 ans.

2 UN PARC DE LOGEMENTS EN AUGMENTATION

2.1 Des résidences principales plus nombreuses que les secondaires

Le nombre total de logements connaît une progression de 24,8% entre 1990 et 2015, pour atteindre 474 unités. Les résidences principales (315 unités) dominent en représentant 66,46% du parc. Les résidences secondaires représentent un peu moins du quart du parc, avec des variations en dents de scie. Le nombre de logements vacants est en forte augmentation : ils passent de 7 à 41 unités.

Le nombre de logements vacants recensés par la commune dans le cadre du diagnostic du PLU est tout de même bien moins important (15) que les chiffres de l'INSEE. Cette différence peut s'expliquer par le fait que certains logements très vétustes ne sont pas comptabilisés, par le diagnostic réalisé avec la commune, comme des logements vacants, mais comme des constructions à réhabiliter ; par ailleurs, la diminution de 22 unités du nombre de résidences secondaires ou logements occasionnels a pu, en partie, se reporter dans les logements vacants.

Les résidences secondaires représentent souvent les constructions dans les hameaux des montagnettes. Elles appartiennent principalement à des personnes originaires de Cevins.

Tableau 3 : Evolution du nombre de logements par catégorie entre 1990 et 2015

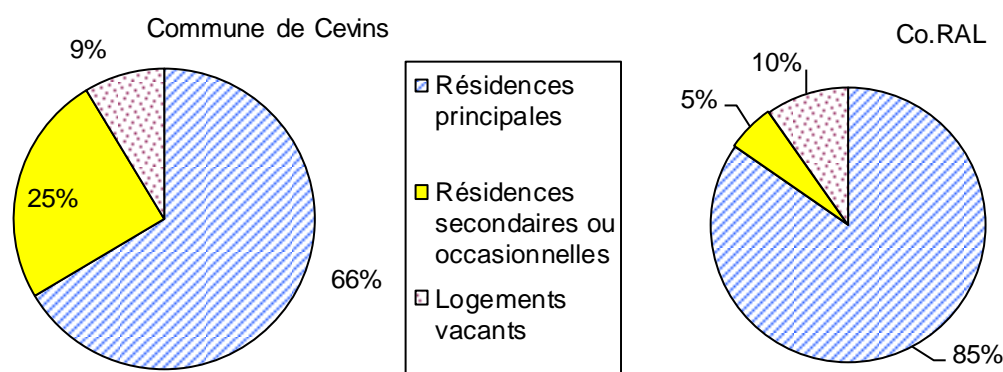
	1990		1999		2010		2015	
Ensemble des logements	380	100.00%	384	100.00%	465	100.00%	474	100.00%
Résidences principales	247	65.00%	275	71.61%	297	63.87%	315	66.46%
Résidences secondaires et logements occasionnels	126	33.16%	83	21.61%	140	30.11%	118	24.89%
Logements vacants	7	1.84%	26	6.77%	28	6.02%	41	8.65%

Source : INSEE.

Le parc intercommunal s'élève à 23 391 unités en 2014.

A l'échelle de la Co.RAL, les résidences principales dominent de manière encore plus importante le parc de logement (85%). Cette proportion est due à la présence de villes comme Albertville et Ugine, où les résidences secondaires demeurent peu nombreuses.

Graphique 5 : Logements par catégorie – comparaison commune / Co.RAL



Source : chiffres de l'INSEE.

2.2 Un parc de logements dominé par la maison individuelle et des résidences principales occupées majoritairement par le propriétaire

En 2015, le parc total de logements se compose à 84,2% de maisons individuelles et 12% d'appartements, ce qui est caractéristique des communes rurales. Les résidences principales sont en général de grands logements :

- 41,9% comptent 5 pièces ou plus
- 34,3% comptent 4 pièces.

Les appartements correspondent souvent à des maisons de village au gros volume, qui comptent plusieurs logements, mais aussi aux logements sociaux.

Les résidences principales sont occupées très majoritairement (à 74,3%) par le propriétaire, comme le montre le tableau ci-dessous. Les locataires représentent 22,5% des foyers. Le nombre de foyers logés gratuitement reste faible.

Tableau 4 : Résidences principales selon le statut de l'occupation

	2015			2010	
	Nombre	%	Nombre de personnes	Nombre	%
Ensemble	315	100.0%	726	297	100.0%
Propriétaire	234	74.3%	544	222	74.7%
Locataire	71	22.5%	157	62	20.9%
dont d'un logement HLM loué vide	21	6.7%	56	20	6.7%
Logé gratuitement	10	3.2%	25	13	4.4%

Source : chiffres de l'INSEE.

A l'échelle de la Co.RAL, les appartements dominent légèrement le parc avec 51,1%. Les locataires représentent 40,7% des occupants des résidences principales, dont 20,3% en logement HLM loué vide. Ces taux s'expliquent par les communes de type plus « urbain » d'Albertville et Ugine.

2.3 Une évolution du nombre de personnes par ménage impactant le besoin en logements

Fait rare, le nombre de personnes par foyer de Cevins augmente très légèrement entre 2010 et 2015 : il passe de 2,29 à 2,30. Cette évolution traduit une très légère augmentation du nombre de familles avec enfants.

A l'échelle de la Co.RAL, le nombre de personnes par foyer diminue: il passe de 2,30 à 2,23 et est donc bien inférieur à celui de Cevins.

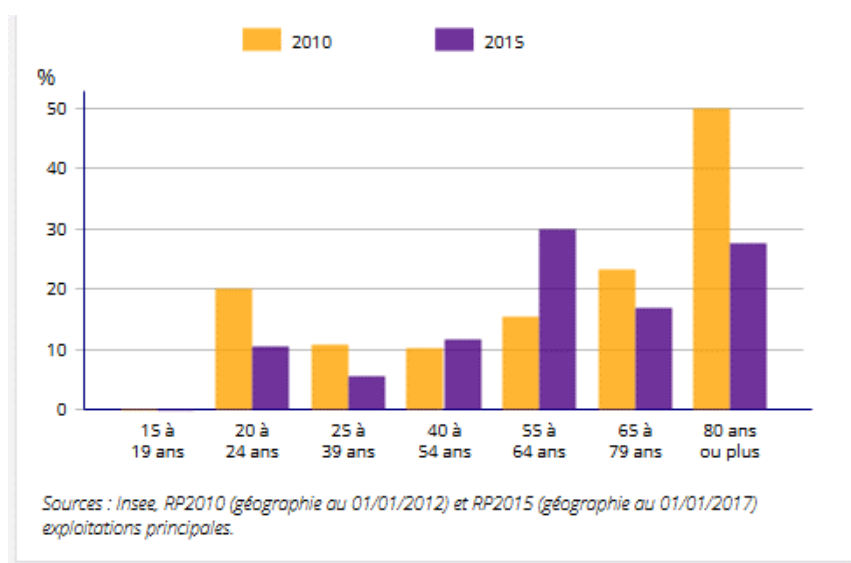
A Cevins, 13 sur 28 résidences principales créées entre 1990 et 1999 ont servi au maintien de la population. Par contre, les 22 nouvelles résidences principales entre 1999 et 2010 n'ont pas contribué à la croissance démographique puisque la population a baissé. Elles ont, semble-t-il, permis de prendre en compte le desserrement des ménages : le nombre de personnes par foyer diminue de façon importante (passage de 2,5 à 2,29). Puis, entre 2010 et 2015, la population augmente comme le nombre de résidences principales. Vu l'augmentation du nombre de personne par foyer, toutes constructions nouvelles ont contribué à la croissance de la population.

Tableau 5 : Evolution comparée de la population, du nombre de ménage et des logements principaux

	1990	1999	2010	2015
Population	651	687	679	726
Soit une évolution de	36	-8	47	
	0.6% par an	-0.3% par an	0.7%/an	
Nombre de résidences principales	247	275	297	315
Soit une évolution de	28	22	18	
	3.1 par an	2 par an	3.6 par an	
Nombre de personnes par foyer	2.64	2.50	2.29	2.30
Nombre de logements nouveaux nécessaires au maintien de la population	13	22	0	
Nombre de logements nouveaux ayant permis une croissance démographique	15	-	18	

Source : chiffres de l'INSEE.

Les classes d'âges des 55 à 64 ans (29,8% en 2015) et des plus de 80 ans (27,5% en 2015) sont les plus concernés par la solitude. Ce taux a fortement augmenté pour les 55 – 64 ans (une telle évolution reste difficile à expliquer ; peut-être est-ce dû à des séparations) et fortement baissé pour les plus de 80 ans entre 2008 et 2015.

Graphique 6 : Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge

2.4 Parc social, Programme Local de l'Habitat

Cevins est concerné par le PLH de la Co.RAL. Ce PLH de deuxième génération (2014 à 2020) traduit les objectifs décrits à travers le SCOT Arlysère. Le PLH propose cinq orientations générales :

- Renforcer l'attractivité et valoriser le parc existant, adapter les logements au vieillissement ;
- Mobiliser le parc vacant ;
- Accompagner les communes et les projets de logements ;

- Orienter la production neuve de logements en cohérence avec les objectifs du SCOT et les besoins en logements du territoire ;
- Poursuivre et améliorer la prise en compte des besoins spécifiques.

En 2013, il y avait 23 locatifs sociaux, tous occupés. Le PLH n'en prévoit pas de supplémentaires sur la période 2015-2020. Les logements locatifs sociaux représentent 7,3% des résidences principales de 2015.

Tableau 6 : Objectif de production de logements locatifs sociaux entre 2015 et 2020

CORAL - Objectifs de production de logements sur la durée du PLH

	Parc locatif aidé en service		Objectifs de production de logements locatifs sociaux 2015-2020
	Nombre de logements locatifs sociaux en service (2013)*	% logements locatifs publics dans parc de résidences principales (2013) **	
Albertville	2697	29,0%	50
Allondaz	4	3,5%	0
La Bâthie	111	11,8%	15-20
Césarches	6	3,7%	0
Cevins	23	7,1%	0
Essens-Blay	15	4,3%	0
Gilly-sur-Isère	21	1,7%	15
Grignon	38	4,7%	10
Marthod	49	8,2%	0
Mercury	57	4,5%	10
Monthion	7	3,5%	5
Pallud	0	0,0%	5
Rognaix	21	11,5%	0
Saint-Paul-sur-Isère	12	4,8%	0
Thénésol	8	6,6%	0
Tours en Savoie	11	2,6%	15-20
Ugine	1315	39,6%	50
Venthon	24	8,8%	5-10
CORAL	4419	21,9%	180-195 logements

* Source Fichier RPLS 2013 - DREAL

** Source Fichier Filocm 2013 DREAL

Source : Orientations stratégiques des PLH de 2^{ème} génération d'Arlyère – Janvier 2015

2.5 Logements pour personnes âgées

Les personnes âgées se rendent généralement à la maison de retraite / EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) « La Bailly » qui se trouve à la Bâthie (41 places).

3 QUELLES PERSPECTIVES DE POPULATION ET DE LOGEMENTS POUR LES 10 PROCHAINES ANNEES ?

3.1 En termes quantitatifs

Le Schéma de Cohérence Territoriale prévoit une superficie maximale d'extensions d'urbanisation de 0,84 ha sur la période 2012 – 2022. De plus, il projette la production de 25 logements/ ha, car Cevins se trouve dans la catégorie « pôles relais et villages de la plaine fond de vallée ».

3.2 En termes qualitatifs

La maison individuelle avec 4 pièces ou plus représente une très grande part du parc des résidences principales. Ce type de logement semble bien adapté à la taille actuelle des ménages (2,3 personnes). Il paraît donc souhaitable de poursuivre la création de grands logements pour accueillir des familles avec enfants.

Par ailleurs, les personnes âgées de plus de 55 ans sont les plus concernées par la solitude. Les questions suivantes se posent et ce particulièrement pour les plus de 80 ans dont 27.5% d'entre elles sont seules :

- peuvent-elles facilement vivre seules ?
- peuvent-elles encore entretenir leur propriété (jardin...) ?
- accepteraient-elles de quitter leur maison pour un logement adapté ?
- ou faut-il développer / renforcer les aides pour le maintien à domicile ?

3.3 Evolution de la population et nombre de logements

Le tableau ci-dessous illustre différentes hypothèses d'évolution démographique de Cevins, ainsi que le nombre de logements à prévoir. La première se base sur un léger tassement de la croissance, à 1% par an. La deuxième, à 1,3%/an, correspond aux prévisions du SCOT Arlysère approuvé en 2012. La dernière, à 1,4% part sur la continuité de la dynamique observée par l'INSEE entre 2010 et 2015.

Par ailleurs, étant donné que l'on observe un maintien du nombre de personnes par foyer entre 2010 et 2015, cette hypothèse est conservée.

Si la commune de Cevins maintient sa croissance démographique à 1,4%/an dans les 10 prochaines années, comme cela a été observé entre 2010 et 2015, alors il faudra minimum une cinquantaine de logements nouveaux.

Cette évolution permettra le maintien des effectifs scolaires et reste en adéquation avec les équipements et services présents sur la commune.

Tableau 7 : Perspectives d'évolution démographique de Cevins

		Prévision SCOT	Evolution 2010/2015
	Croissance de 1.0%	Croissance de 1.3%	Croissance de 1.4%
Population	1.010	1.013	1.014
2015	726	726	726
2016			736
2017			746
2018			757
2019 (estimation si évolution constante)	768	768	768
2020	776	778	778
2021	783	788	789
2022	791	798	800
2023	799	809	811
2024	807	819	823
2025	815	830	834
2026	823	841	846
2027	832	852	858
2028	840	863	870
2029	848	874	882
2030	857	885	894
2031	865	897	907
Échéance 10 ans, soit 2029: nb habitants supplémentaires par rapport à la population estimée de 2019	80	106	114
Maintien du nb d'habitants par logement	2.3	2.3	2.3
Nb logements nécessaires pour loger les habitants supplémentaires	35	46	50
Nb de logements par an	3.49	4.60	4.98

EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE ET HABITAT : SYNTHÈSE ET ENJEUX**Synthèse**Démographie

726 habitants en 2015, en croissance de 1,4% entre 2010 et 2015, grâce aux migrations.

Une population majoritairement composée d'actifs.

Une stabilisation du nombre de personnes par foyer à 2,3.

Logement

474 logements, dont 66 % de résidences principales (315 unités) et 25% de résidences secondaires (118 unités).

Une prépondérance des grands logements occupés par les propriétaires.

23 logements locatifs sociaux, bien occupés. Des objectifs de diversification de l'offre de logements dans le PLH.

Enjeux généraux

↳ **Proposer du logement permettant aux jeunes de la communes de rester et à une population nouvelle de s'installer.**

↳ **Prévoir une évolution démographique en adéquation avec les capacités des équipements et tenant compte des enjeux agricoles, environnementaux et paysagers.**

↳ **Diversifier la typologie des logements, pour correspondre aux caractéristiques des ménages et veiller à les rendre accessibles à tous.**

4 ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIERE ENTRE 2006 ET 2018

4.1 Caractéristiques des permis

Cette analyse se base sur les permis de construire attribués entre janvier 2006 et décembre 2018 par la commune (année de dépôt ; ils ont pu être accordés au début de l'année suivante). Sur les 13 ans, 89 permis de construire ont été attribués, dont 38 pour du logement neuf. Pour les habitations neuves, 1 permis de construire a donné lieu à 3 logements, un à deux logements et 36 étaient destinés à des maisons individuelles. Ainsi, 41 logements par construction totalement neuve ont vu le jour entre 2006 et 2018.

Douze changements de destination (aménagement de logements dans des granges existantes ou par réhabilitation du bâti ancien) ont donné lieu à 19 logements (un PC porte sur 7 logements). Trois aménagements de combles ou petites extensions ont permis de créer 3 logements.

Au total, 63 logements ont été réalisés entre 2006 et 2018, soit une moyenne de 4,8 par an.

Les bâtiments agricoles correspondent à une extension d'un élevage existant, les constructions à vocation économiques à des réaménagements / extensions de l'existant, à l'exception de la microcentrale en 2015.

Les équipements publics sont des travaux sur le bâtiment de la Mairie – école et la restauration d'une partie de la toiture et de la façade de l'église.

Tableau 8 : Permis de construire attribués entre 2006 et 2018

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	Total	Moyenne 2006/18
Habitations neuves	3	4	2	3	5	3	3	4	4	3	1	1	2	38	2.92
Réhabilitation / Changement de destination avec création de logement(s)	1	2	2	1	2					1		1	2	12	0.92
Modification avec création de logement					1	1			1					3	0.23
Modification ou extension Bâtiment agricole	1	2	3	2	2	2	4	2	1		1		1	21	1.62
Annexes					1		1		1					3	0.23
Construction à vocation économique	1						1			2		2		6	0.46
Equipements publics				1							2			3	0.23
Réhabilitation chalet alpage								1						1	0.08
TOTAL	6	8	7	7	11	7	9	7	7	7	4	4	5	89	7.27

Source : à partir des données communales

Cette analyse démontre la dynamique de la construction sur la commune de Cevins et est en adéquation avec la croissance démographique observée.

4.2 Consommation foncière de 2006 à fin 2018

Le PLU en vigueur jusqu'à ce jour a été approuvé en février 2006. La consommation foncière est donc analysée entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2018, à partir des PC déposés entre ces deux dates.

Sur cette période, 38 permis de construire ont été accordés pour la réalisation de 37 maisons individuelles (dont une comprenant 2 logements) et un bâtiment comprenant 3 logements, soit un total de 41 logements neufs. Douze d'entre eux se situent dans les lotissements du Marais et du Colombier. Début 2019, il reste 3 lots au lotissement du Colombier, qui sont comptabilisés dans la consommation foncière ci-après, puisque le PA global a été attribué et que la probabilité d'urbanisation de ces terrains est positive.

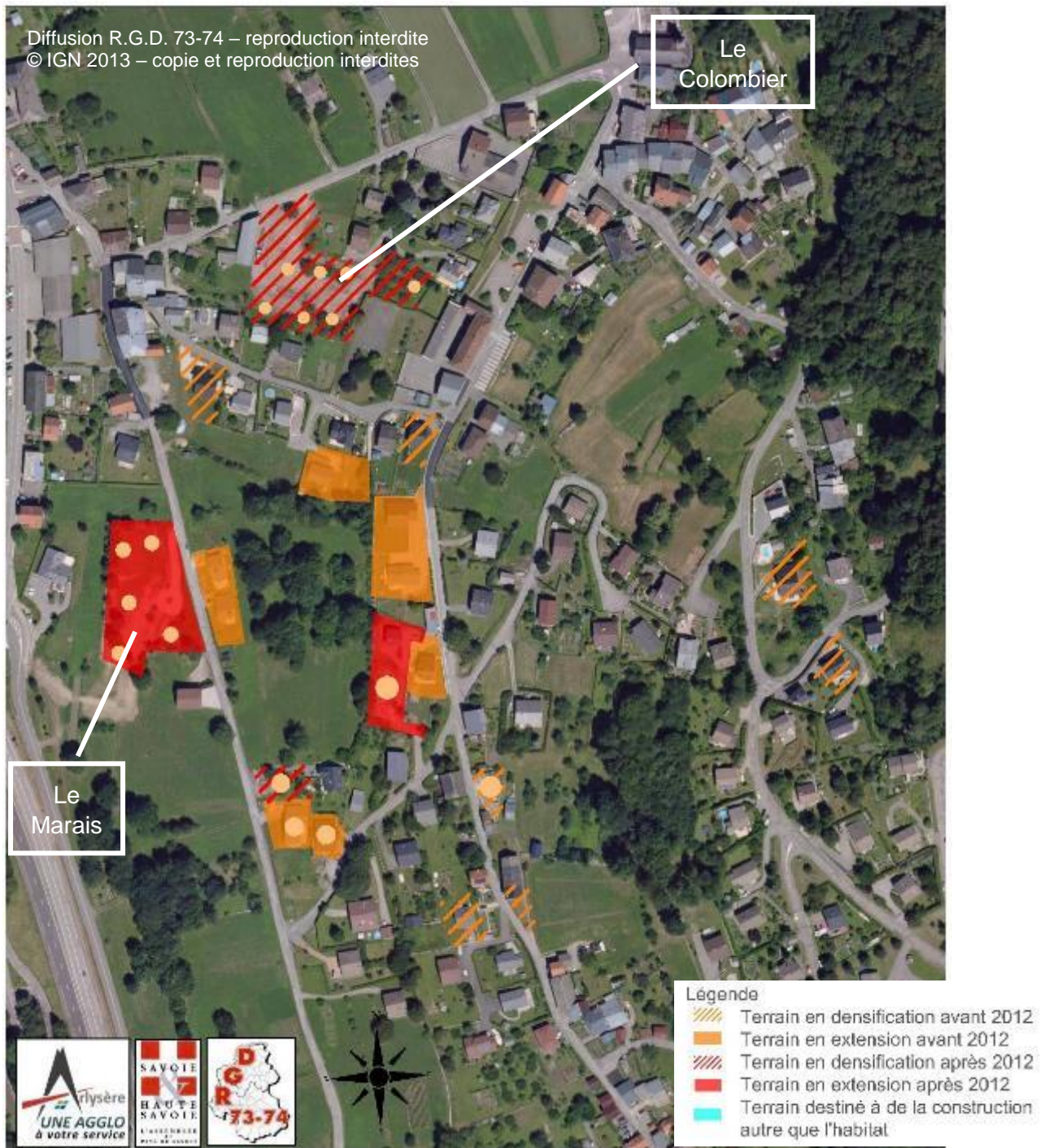
Pour réaliser les 41 logements et 3 lots encore disponibles au Colombier, 23 590 m² ont été consommés, répartis de la façon suivante :

- 6 215 m² avant 2012 en extension
- 6 860 m² avant 2012 en densification
- 5 335 m² après 2012 en extension
- 5 180 m² après 2012 en densification

La consommation moyenne par logement s'élève donc 536 m²/logements ou 18,65 logements / ha.






A noter que le lotissement du Marais et les constructions individuelles du Gardet sont considérées par le SCOT en dehors de l'enveloppe urbaine identifiée en 2012, puisque moins de la moitié du périmètre de la parcelle objet du projet est bâtie. Ce constat est cependant à nuancer, car ces permis s'inscrivent dans un périmètre plus global situé, lui, dans l'enveloppe bâtie. Par exemple : si l'opération du Marais avait porté sur l'ensemble de l'espace disponible, alors il se serait agi d'une « densification ».

Carte 1 : Consommation foncière au Chef-lieu



Carte 2 : Consommation foncière au Rubellin

Légende

-  Terrain en densification avant 2012
-  Terrain en extension avant 2012
-  Terrain en densification après 2012
-  Terrain en extension après 2012
-  Terrain destiné à de la construction autre que l'habitat



Sur la même période, deux bâtiments agricoles, à La Creusaz, en extension d'une exploitation déjà existante, et une microcentrale hydroélectrique, à Luy de Four, ont été construits. Les surfaces concernées s'élèvent à 1 630 m².

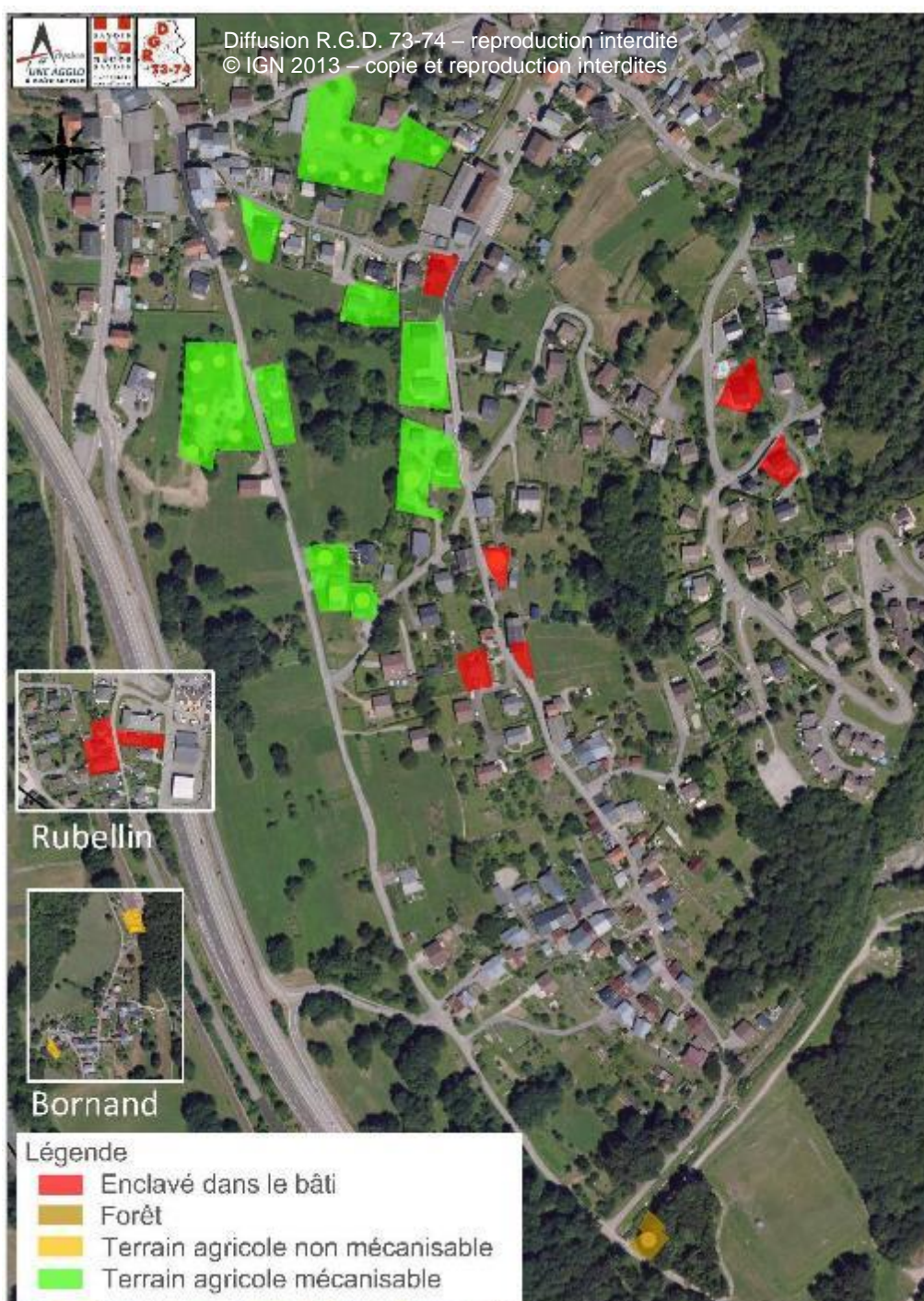
Carte 3 : Consommation pour la microcentrale (à gauche) et le bâtiment agricole (à droite)



Les terrains destinés à la construction de logements avaient les vocations suivantes avant d'être construits :

- 0,6 ha étaient enclavés dans le bâti, donc difficilement exploitables pour l'agriculture ;
- 1,7 ha appartenait à un tènement relativement important, mécanisables, c'est-à-dire prés pouvant être fauchés ;
- 0,15 ha étaient agricoles non mécanisables ; une partie (0,1 ha) correspond aux abords du bâtiment agricole, pour l'extension de celui-ci ;
- 0,05 ha étaient du boisement (microcentrale hydroélectrique).

Carte 4 : Caractéristiques des terrains consommés



ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIERE : SYNTHÈSE ET ENJEUX**Synthèse**

2,36 ha consommés pour la production de 44 logements (dont 3 lots encore disponibles au Colombier) entre 2006 et 2018, dont :

- 6 215 m² avant 2012 en extension
- 6 860 avant 2012 en densification
- 5 335 m² après 2012 en extension
- 5 180 m² après 2012 en densification

Une densité moyenne de 18,65 logements / ha

Enjeux généraux

↳ **Mettre en œuvre des projets organisés, peu consommateurs de foncier et répondant aux problématiques du logement pour tous.**

↳ **Définir les possibilités d'urbanisation en compatibilité avec le SCOT (0,84 ha en extension de l'enveloppe urbaine de 2012).**

5 AGRICULTURE

D'après le Document de Gestion de l'Espace Agricole et Forestier (devenu l'Observatoire de l'Espace Agricole, Naturel et Forestier), la Surface Agricole Utile (SAU) communale s'élève à 1 110 ha (PACAGE 2014). L'enquête pastorale de 2014 indique que les surfaces d'alpages s'élèvent à 1 266 ha.

La commune appartient au périmètre de l'AOP (Appellation d'Origine Protégée) Beaufort, mais aussi aux IGP (Indication Géographique Protégée) suivantes :

- raclette de Savoie
- emmental de Savoie
- emmental français Est-Central
- gruyère
- pommes et poires de Savoie
- tomme de Savoie
- vin de Pays des Comtés Rhodaniens
- vin des Allobroges

5.1 Caractéristiques des exploitations agricoles

Selon les données PACAGE disponibles sur l'Observatoire des Territoires de la Savoie, en 2017, 8 agriculteurs professionnels exploitent des terres sur la commune de Cevins, dont 3 ont leur siège sur la commune.

Tableau 9 : Nombre de déclarants sur la commune de Cevins

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nombre de déclarants :											
avec parcelles sur la commune	6	6	6	7	7	7	7	8	7	6	8
avec siège sur la commune	3	3	3	3	n.c.*	n.c.*	3	3	n.c.*	n.c.*	3
SAU en ha	844	526	1153	1108	1153	1129	118	1110	1200	1039	1076
dont en ha :											
prairies temporaires	2	2	5	4	5	0	0	0	0	0	0
prairies permanentes	468	516	1142	1098	1149	1123	108	1100	1192	1031	1076
céréales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
maïs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
oléagineux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
cultures pérennes et maraichage	8	8	4	5	0	6	10	10	8	8	0
autre utilisation	366	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
gel des terres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

* non communiqué

Potentiel viticole en 2016 (surface en vigne) : 6.81 ha (source : DGDDI)

Source : données PACAGE 2007-2017, sur <http://www.observatoire.savoie.equipement-agriculture.gouv.fr/>.

Le diagnostic agricole a été réalisé après enquête auprès des deux éleveurs et du vigneron de la commune et des agriculteurs extérieurs (à l'exception des moutonniers venus du sud de la France).

5.1.1 Les exploitations communales

Trois exploitations agricoles avec siège sur la commune sont recensées, bien que le siège du vigneron soit dans la Combe de Savoie :

- Deux exploitations individuelles en élevage ;
- Une SAS (Société par actions simplifiée) en viticulture.

5.1.1.1 Une agriculture basée sur l'élevage et la vigne

Elevage :

Deux exploitations font de l'élevage. Ces activités représentent environ 83 ovins dont 75 allaitants, 50 vaches laitières et 4 équidés. Ces exploitations ont également des surfaces de pâture et fauche, nécessaires à l'activité d'élevage.

L'autonomie fourragère n'a pas été assurée pour l'exploitation en vaches laitières en 2015 et ne l'est pas totalement pour la seconde. L'achat de foin est donc une obligation.

Vigne :

Un vigneron en agriculture biologique exploite environ 15 ha, dont 6 sur la commune de Cevins. L'ensemble des surfaces est en location. La configuration du vignoble en terrasses rend le travail difficile et limite les possibilités de mécanisation.

La vigne présente un enjeu sur la commune malgré ces surfaces limitées, car la valeur ajoutée peut être élevée, notamment pour le label biologique.

5.1.1.2 Pérennité et emplois

Deux des exploitants sont à temps complet, le dernier est retraité. Les deux exploitations à temps complet ont une pérennité estimée de 10 ans au minimum. Une succession est prévue pour le retraité.

Il n'existe aucun projet de nouveaux bâtiments sur la commune.

L'activité agricole, outre les chefs d'exploitation, permet la création de 3 emplois à temps plein et 5 emplois saisonniers pour les vignes. Un éleveur emploie également un apprenti.

5.1.1.3 Valorisation de la production

Le lait est vendu à la fromagerie Monts et Terroirs pour être valorisé en AOP Beaufort. L'autonomie fourragère est importante dans le cadre de l'AOP Beaufort, dont le cahier des charges est strict quant à la provenance de l'alimentation du bétail.

Extrait du cahier des charges, version du cahier des charges en application depuis l'entrée en vigueur du règlement d'exécution UE 1389 / 2014 de la commission européenne.

« L'apport de fourrage extérieur à la zone ne peut intervenir qu'en appoint de ressources locales et selon des modalités définies ci-dessous. Au minimum, 75 % des besoins en foin et pâture du troupeau proviennent de l'aire géographique. En cas d'insuffisance d'utilisation de foin issu de l'aire géographique, les producteurs doivent orienter leur production de lait vers la période de pâture afin qu'un minimum de 75% de la production annuelle de lait soit obtenu à partir d'une ration de base provenant de l'aire géographique. Au minimum, 20% des besoins annuels en foin pour l'alimentation des vaches laitières sont issus de l'aire géographique. »

Le raisin, transformé à Fréterive et vendu directement aux cavistes et restaurants, bénéficie des appellations agriculture biologique et IGP vin des Allobroges.

5.2 Espaces agricoles

Les espaces agricoles de la plaine et des montagnettes (La Ville, Le Bourgeois, Le Villard, Bénéstant et Le Planay) se répartissent de la façon suivante :

- environ 24 ha de parcelles mixtes, c'est-à-dire à vocation de fauche et pâture
- environ 36 ha de pâture
- environ 7 ha de vignes, dont 6 plantés

A cela s'ajoutent 440 ha d'alpage principalement aux Chappes, à la Montagne du Dard (secteur des Lacs de la Tempête), au Retord, au Sécheron et au Charvet.

Les terrains situés sur la partie basse de la commune (plaine de l'Isère et cône de déjection de La Gruvaz) sont principalement exploités par les deux agriculteurs de Cevins. Ce sont des zones relativement plates, mécanisables, essentielles au bon fonctionnement des structures, notamment pour la production de foin et l'épandage des fumiers. Elles sont souvent pâturées en parallèle à la fauche (d'où un usage « mixte »).

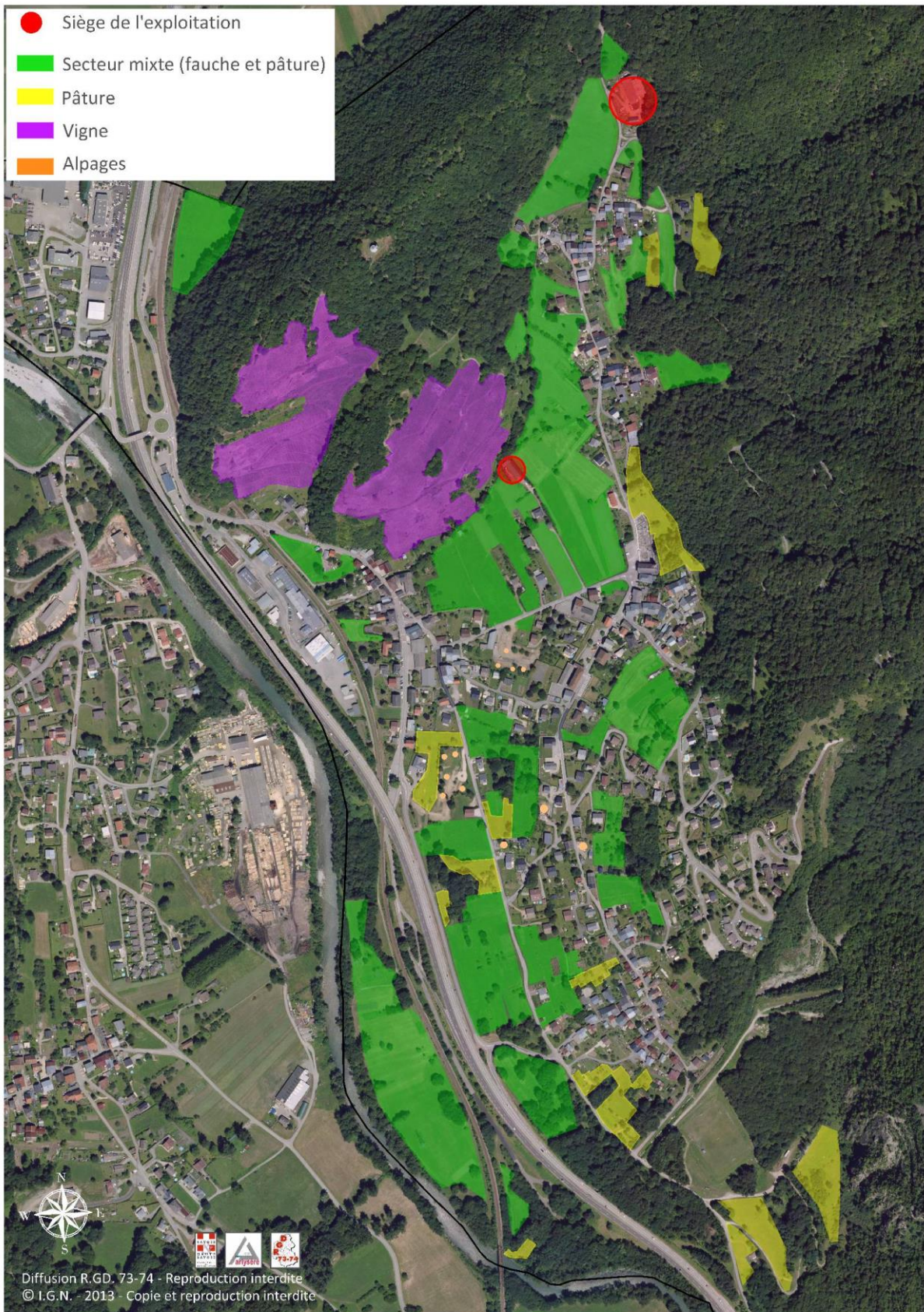
Les terrains agricoles non mécanisables sont utilisés uniquement comme pâture, en raison de leur pente.

Pour mémoire, le vignoble a été remis en état au début des années 2000, en lieu et place de boisements. Le paysage a ainsi beaucoup évolué et la perception du village s'en est trouvée améliorée.

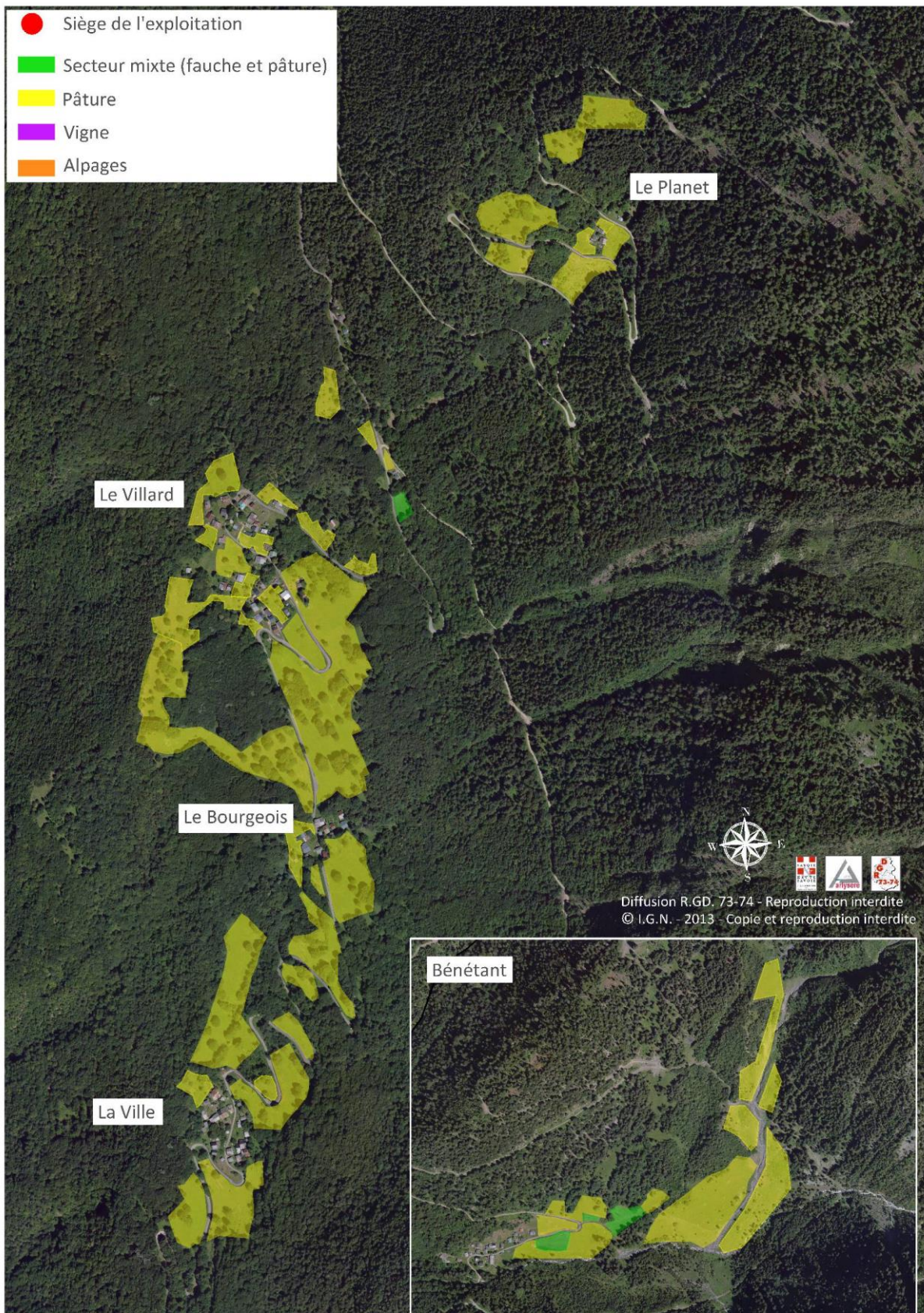
La carte ci-dessous illustre l'usage des sols dans le fond de vallée, où les enjeux sont les plus importants. On constate que de nombreux terrains sont enclavés dans l'urbanisation, même s'ils restent de taille importante (ex. Le Château, Luy de Four, La Malire, Le Gardet).

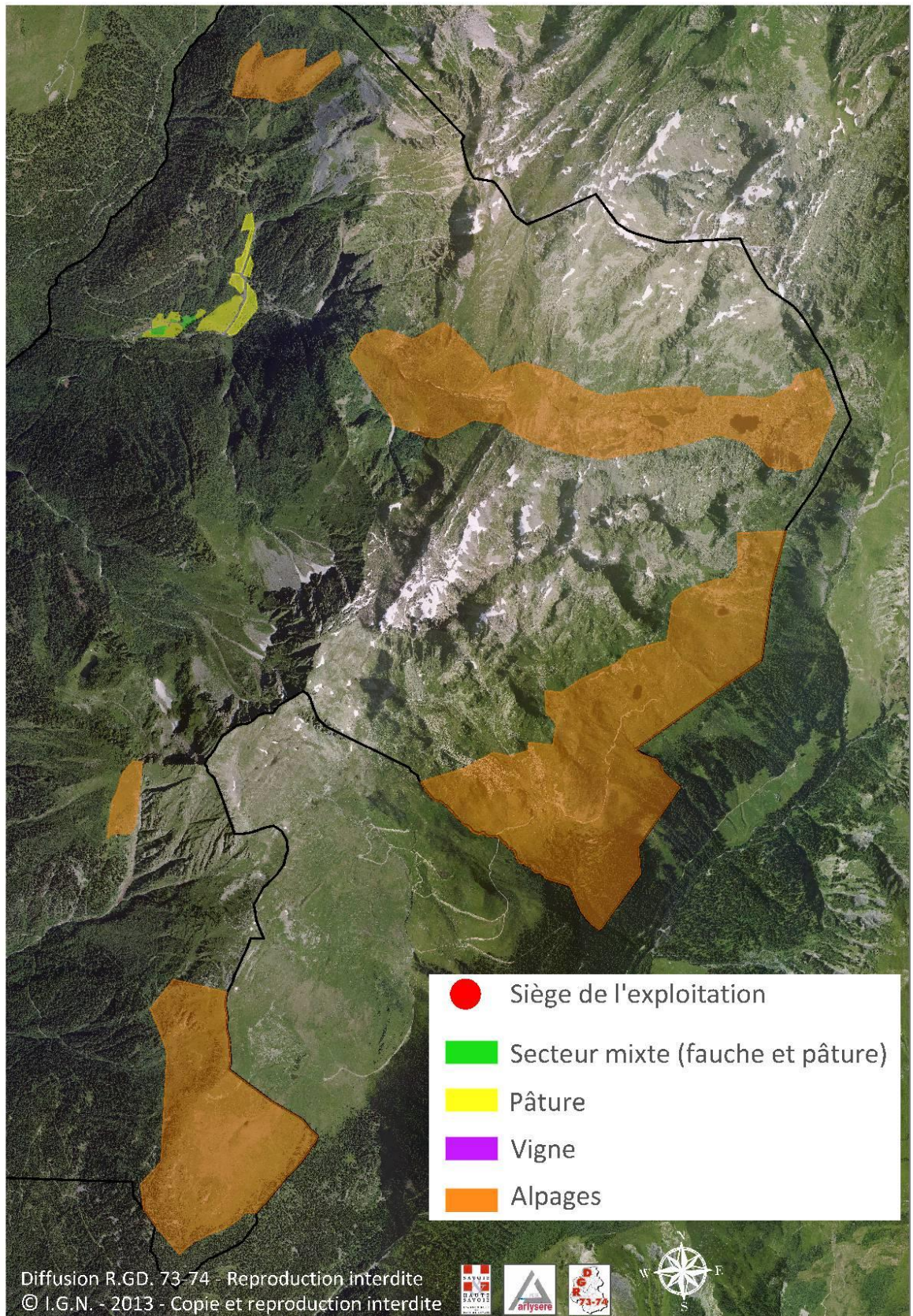
Les exploitations maîtrisent très rarement le foncier qu'elles utilisent.

La localisation des types d'usage des sols et des bâtiments d'élevage figure sur les cartes ci-après.

Carte 5 : Usage des espaces agricoles en fond de vallée

Carte 6 : Usage des espaces agricoles sur le versant



Carte 7 : Localisation des alpages

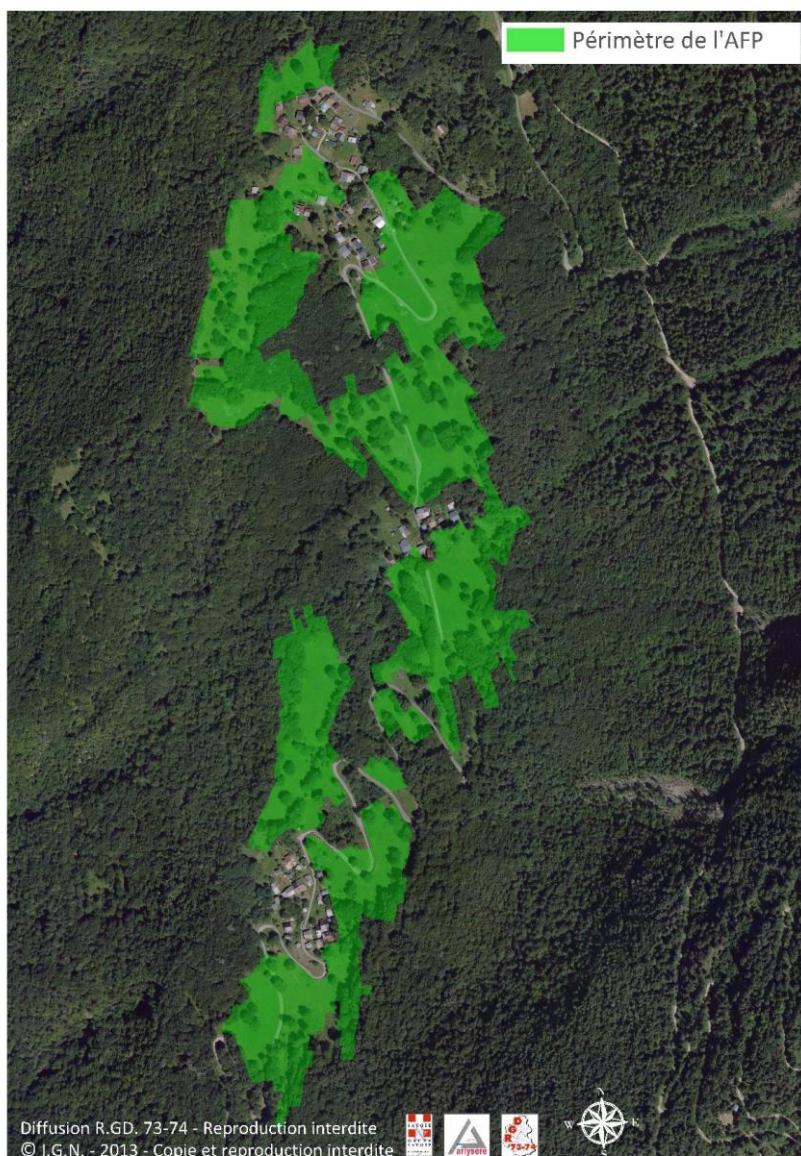
5.3 Association foncière pastorale

Une Association Foncière Pastorale (A.F.P.), regroupant 184 propriétaires, a été créée en juillet 1994 sur le secteur de la Ville, du Bourgeois et du Villard – Les Montagnettes. Son siège se situe à la Mairie de Cevins. Elle couvre 21 ha. L'objectif de l'A.F.P. est d'empêcher l'avancée de la friche. Environ 19 ha ont été débroussaillés. La commune a financé les travaux et les agriculteurs sont chargés d'entretenir les terrains, en accord avec les propriétaires. Les agriculteurs font paître les troupeaux et fauchent les zones les plus plates.

Presque 18 hectares sont exploités par les deux éleveurs de Cevins et deux éleveurs de Langon se partagent les 3 ha restants.

Actuellement, il n'est pas envisagé d'agrandir la surface de l'A.F.P., car l'entretien des terres défrichées semble déjà difficile. Cependant, les demandes pour exploiter des terrains sur la commune émanant d'agriculteurs non originaires de Cevins deviennent de plus en plus importantes.

Carte 8 : Périmètre de l'Association Foncière Pastorale



5.4 Les enjeux agricoles de Cevins

Le SCOT identifie les secteurs à enjeu agricole fort, à préserver. A Cevins sont ainsi concernés :

- les terrains entre la voie ferrée et l'Isère,
- les terrains aux lieux-dits Portelin, Praz du Charaz et La Grange des Prés,
- La Malire, entre Le Clos et Luy de Four,
- tout le Butet, au pied du coteau viticole, en périphérie d'un bâtiment d'élevage, ainsi que ce coteau même,
- La Creusaz, à proximité d'un bâtiment d'élevage,
- les espaces entre Bornand et La Montaz, en raison de leur proximité d'un bâtiment d'élevage,
- Entre Deux Vis, au sud du terrain de foot,
- les espaces encore ouverts en périphérie des hameaux ou groupements bâtis des montagnettes.

L'alpage du Sécheron est également identifié comme à préserver.

Carte 9 : Enjeux agricoles de la commune de Cevins



Source : DOG du SCOT Arlysière.

5.5 Prise en compte du Document de Gestion de l'Espace Agricole et Forestier

Les principales recommandations du Document de Gestion de l'Espace Agricole et Forestier sont :

- de préserver les surfaces présentant un enjeu important pour l'agriculture ;
- d'éviter d'enclaver dans l'urbanisation les sièges d'exploitation et les bâtiments d'élevage, notamment des bâtiments « viables », et de préserver les pâturages de proximité ;
- de préserver les accès aux terres agricoles, aussi bien pour le passage des troupeaux que pour les engins dans les terrains mécanisables.

Les bâtiments d'élevage doivent respecter des distances d'éloignement vis-à-vis des constructions de tiers.

Des dérogations à ce principe peuvent être appliquées dans le cas de bâtiments agricoles se situant au cœur des zones urbanisées.

AGRICULTURE : SYNTHÈSE ET ENJEUX**Synthèse**

3 exploitants agricoles avec siège sur la commune, dont deux élevages et un vigneron.

AOC Beaufort, avec un cahier des charges strict sur la provenance de l'alimentation du bétail.

Une production viticole à forte valeur ajoutée.

Une cartographie identifiant les secteurs agricoles selon leurs enjeux au niveau du SCOT.

Une AFP (Association Foncière Pastorale) sur le secteur des montagnettes.

Enjeux

↳ **Préserver les espaces disponibles à proximité des bâtiments d'élevage, pour le bon fonctionnement de ceux-ci.**

↳ **Assurer la pérennité des activités agricoles sur le territoire communal.**

↳ **Préserver les espaces de fauche pour l'autonomie fourragère des exploitations.**

↳ **Poursuivre les actions de l'AFP, pour maintenir une ouverture paysagère sur les versants.**

6 POPULATION ACTIVE ET ACTIVITES ECONOMIQUES

6.1 Les actifs

Entre 2010 et 2015, le nombre et le taux d'actifs augmentent : passage respectivement de 318 à 365 unités et de 72,3 à 78,3%. D'après l'INSEE, le taux de chômage reste faible et diminue (5 à 4,7%). Le nombre d'élèves, étudiants ou stagiaires reste stable, pour s'élever à 31 personnes en 2015. Les retraités ou préretraités passent de 45 à 34.

Tableau 10 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité

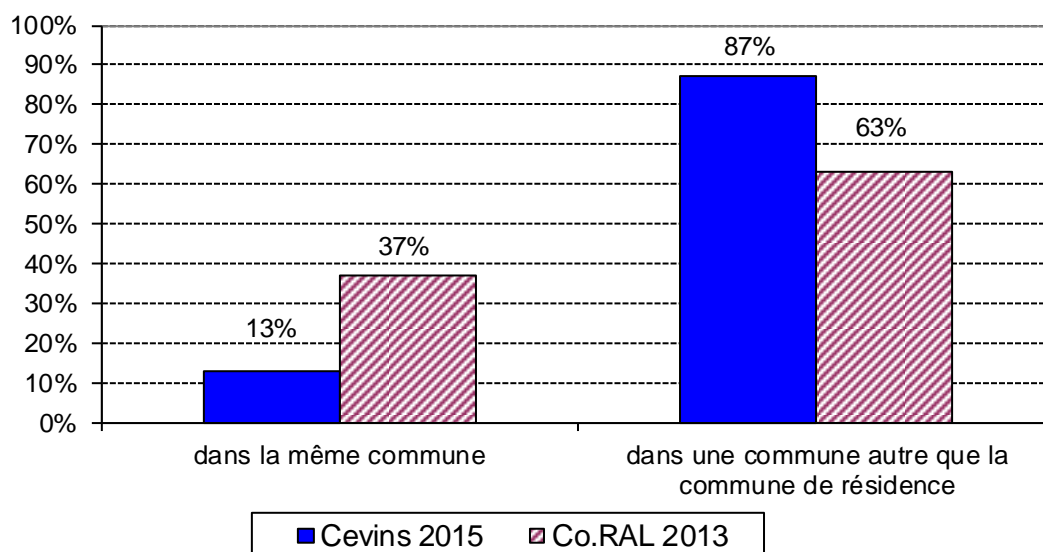
	2015		2010	
		Nombre		Nombre
Ensemble	466		440	
Actifs en %	78.3	365	72.3	318
dont:				
actifs ayant un emploi en %	73.6	343	67.3	296
chômeurs en %	4.7	22	5	22
Inactifs en %	21.7	101	27.7	122
Elèves, étudiants, stagiaires non rémunérés (en%)	6.7	31	7.3	32
Retraités ou pré-retraités (en%)	7.3	34	10.2	45
Autres inactifs (en %)	7.7	36	10.2	45

Source : chiffres de l'INSEE

D'après le graphique ci-dessous, 13% des actifs, soit environ 45 personnes, ayant un emploi restent sur la commune de Cevins pour travailler. Les emplois occupés par des locaux se trouvent essentiellement dans les zones économiques du Vernay ou de Rubellin.

87% des actifs travaillent dans une autre commune, principalement dans l'agglomération d'Albertville, mais aussi à Moûtiers, La Bâthie, La Léchère, Ugine, Aigueblanche, voire plus loin dans la Combe de Savoie.

A l'échelle de la Communauté de Communes 37% des actifs travaillent sur leur commune de résidence en 2013. Ce taux relativement élevé s'explique par la présence des agglomérations d'Albertville et d'Ugine et, dans une moindre mesure, La Bâthie et Tours-en-Savoie, qui proposent des emplois.

Graphique 7 : Lieu de travail des actifs

Source : chiffres de l'INSEE.

Le nombre d'emplois sur la commune de Cevins augmente de 9 unités entre 2010 et 2015, passant de 185 à 194. Ce chiffre n'est pas suffisant pour assurer un emploi aux 345 actifs de la commune, ce qui confirme le fait que seulement 13% d'entre eux travaillent sur leur commune de résidence. Le nombre d'emplois pour 100 actifs diminue de façon assez significative entre 2010 et 2015 : il passe 62 à 56.

Sur les 345 actifs ayant un emploi, 90,4% (soit 312 personnes) sont salariés ; les autres, soit 9,6% (33 personnes), sont indépendants ou employeurs.

Tableau 11 : Emploi et activité

	2015	2010
Nombre d'emplois dans la zone	194	185
Actifs ayant un emploi résidant dans la zone	345	297
Indicateur de concentration d'emploi ³	56,2	62,4
Taux d'activité parmi les 15 ans ou plus en %	61.7	56.8

Source : chiffres de l'INSEE.

A l'échelle de la Co.RAL, l'indicateur de concentration d'emploi s'élève à 99,1 en 2013 : le territoire propose 18 140 emplois pour 18 306 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

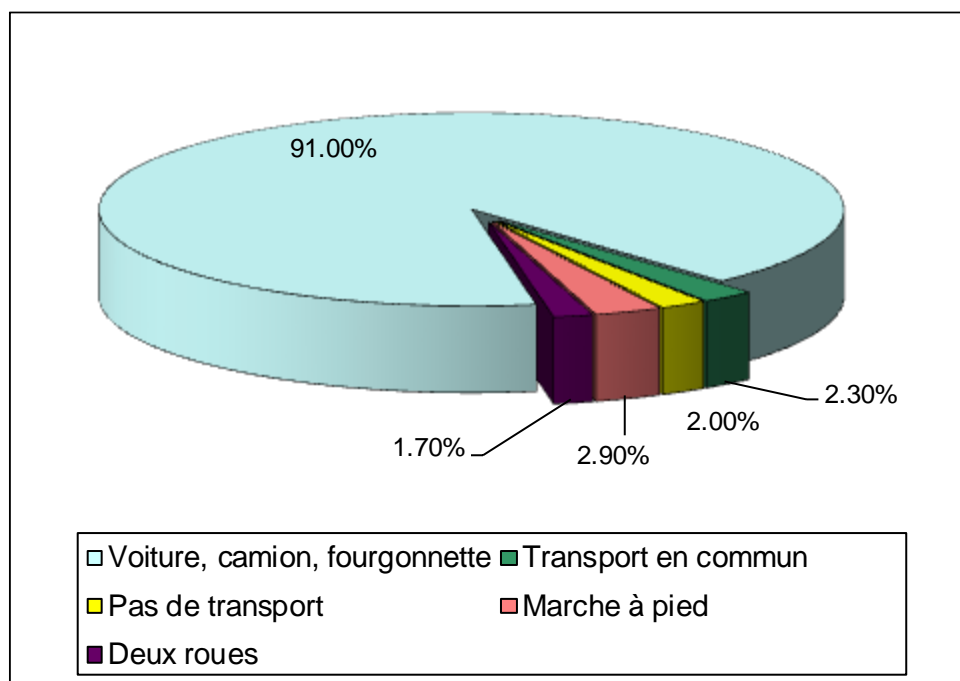
³ L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

Tableau 12 : Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2015

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	192	100.0%	153	100.0%
Salariés	167	87.0%	145	94.8%
Titulaire de la fonction publique et contrats à durée indéterminée	129	67.2%	110	71.9%
Contrats à durée déterminée	24	12.5%	32	20.9%
Intérim	3	1.6%	0	0.0%
Emplois aidés	0	0.0%	0	0.0%
Apprentissage - stage	11	5.7%	3	2.0%
Non salariés	25	13.0%	8	5.2%
Indépendants	10	5.2%	3	2.0%
Employeurs	15	7.8%	5	3.3%
Aides familiaux	0	0.0%	0	0.0%

Source : INSEE.

L'essentiel des déplacements domicile – travail des actifs se fait en voiture ou autre moyen individuel motorisé. Cevins étant relié au réseau de bus intercommunal de la Co.RAL avec la ligne D, une réflexion pourrait être menée pour que les actifs utilisent plus souvent ce moyen de transport.

Graphique 8 : Modalités de déplacements domicile – travail des actifs

Source : INSEE.

6.2 Entreprises présentes sur la commune

6.2.1 Une économie diversifiée

L'économie de la commune est principalement basée sur les artisans locaux, la petite industrie, les services et commerces de proximité et l'agriculture.

Les deux zones artisanales du Vernay et du Rubellin regroupent respectivement cinq et sept entreprises aux activités diversifiées (maçonneries, grossiste en boisson, impression numérique, vente et réparation d'automobiles,...).

Photo 1 : Zone artisanale du Vernay



Photo 2 : Zone artisanale du Rubellin



Les entreprises présentes sur la commune en avril 2017 sont les suivantes :

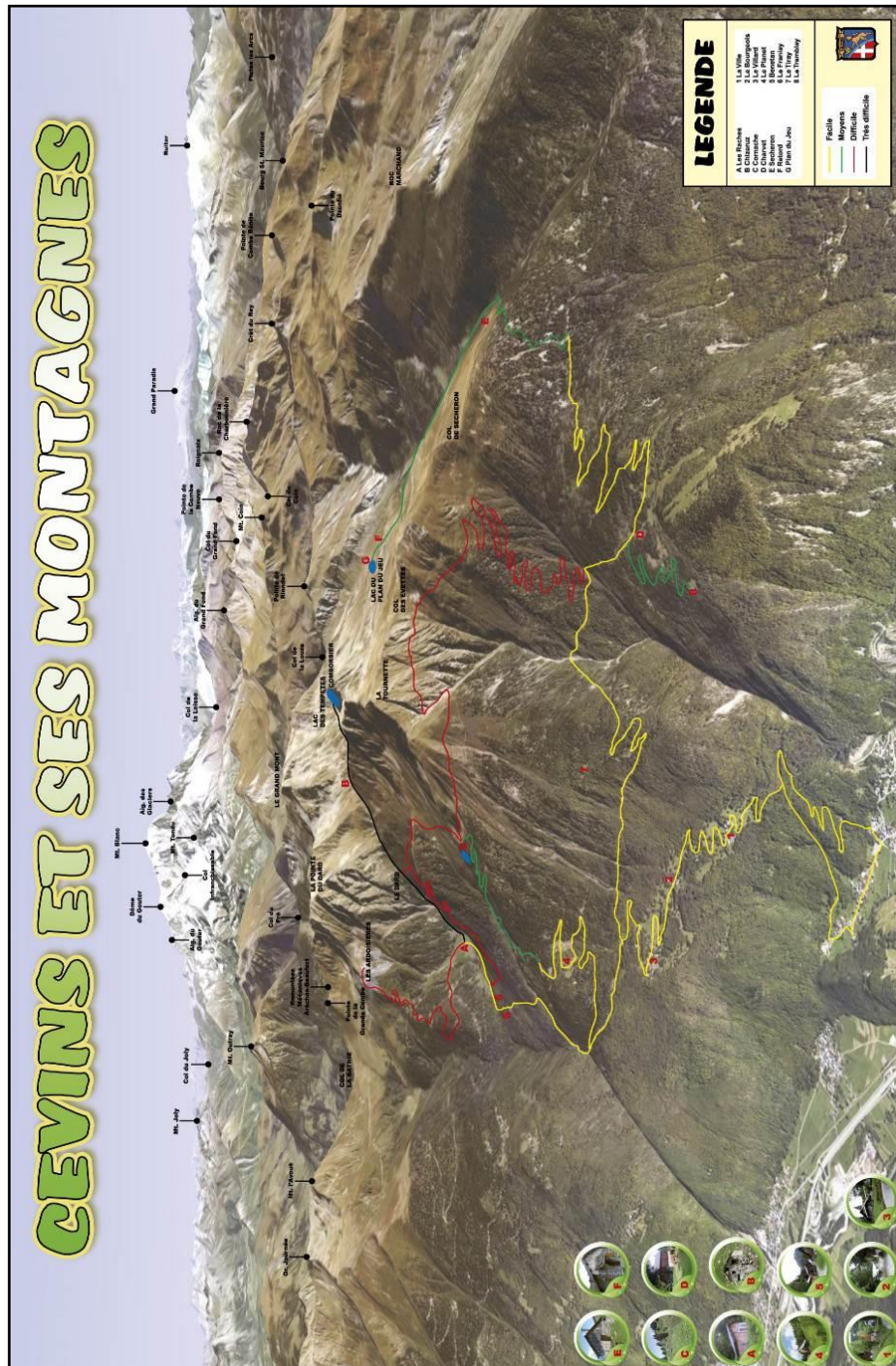
- bar/ restaurants : un restaurant et un bar, presse, débit de tabac – un restaurant a fermé en février 2017
- commerce de proximité : une boulangerie – pâtisserie
- une entreprise industrielle
- cinq entreprises de services à la personne ou à l'entreprise,
- dix entreprises liées au bâtiment, regroupant la quasi-totalité des corps de métier,
- six commerces, en gros ou de mobilier.

Un distributeur de carburant est également installé dans la ZA du Vernay, à proximité de la RD1090.

6.2.2 Une activité touristique peu développée

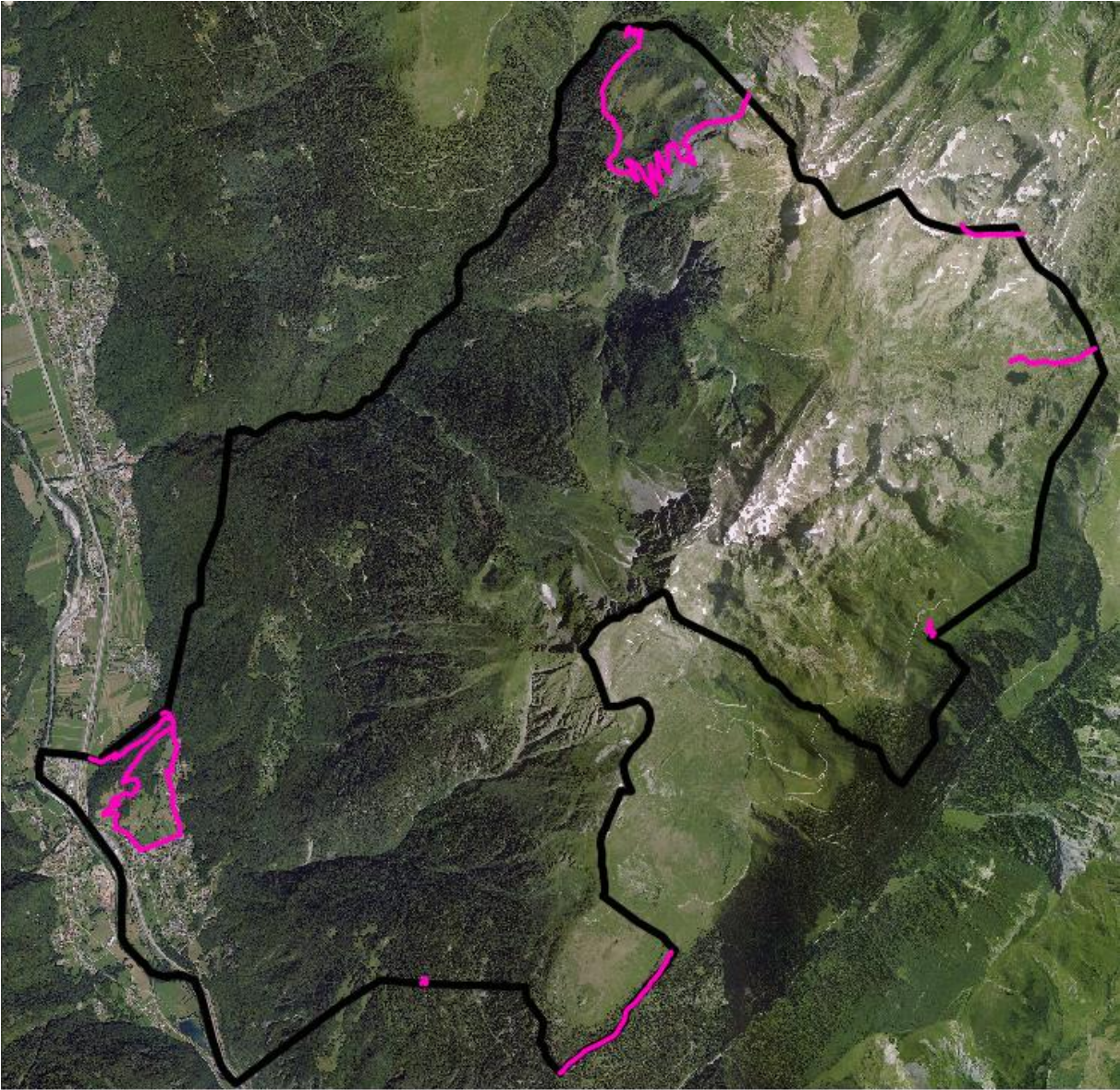
L'activité touristique de Cevins est basée sur les randonnées en direction des Ardoisières, sur les crêtes de Cevins, au lac des Cornaches et aux lacs des Tempêtes, et son patrimoine tel que l'église, la chapelle de Notre-Dame-des-Neiges, le Château de Chagnay et le vignoble des Ardoisières. La commune est active pour la promotion de ces sentiers : édition de brochure, mention sur le site internet communal,... Un certain nombre de ces sentiers est inscrit au PRIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

Carte 10 : Randonnées de Cevins



Source : Mairie de Cevins.

Carte 11 : Extrait du PDIPR sur la commune de Cevins



6.3 Quelles perspectives de développement économique ?

Le SCOT prévoit une meilleure optimisation de la localisation des activités. Il définit une trame économique basée sur la hiérarchie suivante :

- Niveau 1 : grand site de Terre Neuve et extension
- Niveau 2 : renforcement des zones d'équilibre correspondant à Bavelin et au site industriel (Ugine-Co.RAL), Tétrapôle (Tournon) + Zone 3 (Frontenex) et la zone du Verney (Sainte-Hélène-sur-Isère)
- Niveau 3 : zones d'intérêt communautaire localisées à Grésy-sur-Isère et Montailleir (CCHCS), l'entrée de Flumet (Com'Arly), Marcôts (Beaufort – Beaufortain) et La Pachaudière (Albertville)
- Niveau 4 : activités en diffus

Le PADD du SCOT n'identifie aucun secteur particulier destiné aux activités économiques à Cevins.

Le tourisme doux, basé sur les quatre saisons, pourrait être développé et davantage valorisé, sans grands investissements de la part de la commune.

POPULATION ACTIVE ET ACTIVITES ECONOMIQUES : SYNTHESE ET ENJEUX**Synthèse**

Des actifs dont 87% travaillent en dehors de leur commune de résidence (principalement autres communes de la Co.RAL).

2 zones artisanales : le « Vernay » et le « Rubellin », qui regroupent 12 entreprises.

Une boulangerie, deux restaurants et un bar dans le centre-bourg.

Aucun site de développement économique prévu au SCOT à Cevins.

Une faible activité touristique basée sur le patrimoine et la randonnée.

Enjeux généraux

↳ **Faciliter les déplacements des actifs vers leur lieu de travail.**

↳ **Assurer la pérennité et le développement des activités économiques.**

↳ **Valoriser et renforcer les activités touristiques douces.**

7 EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES COMMUNALES

7.1 Equipements communaux et services à la population

7.1.1 Bâtiments communaux

Le patrimoine communal se compose :

- de la Mairie, qui regroupe aussi une bibliothèque et une salle de réunion ;
- d'une école maternelle et primaire, avec 4 salles de classe, la salle de la cantine, une salle de jeux et la garderie ;
- un garage communal
- d'une salle des fêtes, qui peut accueillir 180 personnes ;
- le bâtiment de l'Agence postale ;
- d'équipements sportifs :
 - un terrain de football vers la carrière,
 - une aire de jeux pour les enfants à l'OPAC,
- la Mairie avec l'école
- l'église
- la chapelle Notre-Dame-des-Neiges
- chalets d'alpage
 - du chalet des Râches
 - du chalet du Retord
 - du chalet du Charvet
 - du chalet du Sécheron de Cevins
 - du chalet des Cornaches
 - du chalet de Chizeruz ou de Chizeraz
 - du chalet du Lac du Plan du Jeu
 - du chalet de la Grande Maison

7.1.2 Services à la population

Une agence postale est présente sur Cevins. Un projet de maison médicale pluridisciplinaire à La Bâthie est porté par les six communes de Cevins, La Bâthie, Rognaix, Saint-Paul-sur-Isère, Rognaix, Esserts-Blay et Tours-en-Savoie.

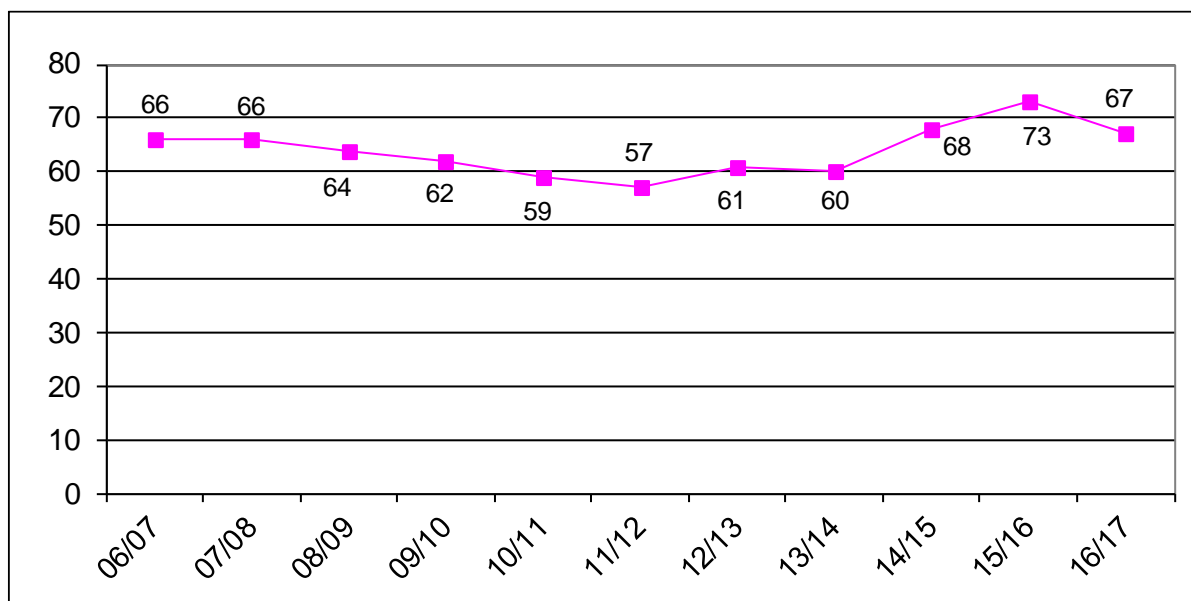
7.1.3 Enseignement

7.1.3.1 Enseignement primaire et services annexes

En septembre 2016, la commune compte 3 classes (maternelle, CP/CE1 et CE2/CM) accueillant 67 élèves.

Le nombre d'élèves baisse de neuf unités entre 2007 et 2011, puis connaît une augmentation jusqu'à la rentrée de septembre 2015, à 73 élèves. Ces effectifs assurent le maintien de 3 classes ; le niveau d'alerte pour une fermeture de classe se situe à 56 élèves.

Graphique 9 : Evolution des effectifs scolaires depuis la rentrée 2006



Il existe une cantine avec livraison de repas et une garderie qui accueille les enfants matin, midi et soir.

7.1.3.2 Enseignement secondaire

Les collégiens se rendent essentiellement à Albertville et quelques-uns vont à Moutiers. Ils peuvent également se rendre à Ugine, Saint-Paul-sur-Isère voire Faverges en fonction des spécialités.

Les lycéens vont généralement à Albertville ou Moûtiers en fonction de leur orientation.

7.2 Infrastructures du territoire

7.2.1 Alimentation en Eau Potable

Source : SCERCL *Etude diagnostique du réseau d'eau potable – Rapport d'étude*, décembre 1995, dans le rapport de présentation du PLU de 2006

La compétence AEP appartient à la Communauté d'Agglomération ARLYSERE depuis janvier 2018.

La commune est alimentée en eau potable à partir des sources de Combe Orcière situées sur le territoire communal. Cette ressource bénéficie d'un arrêté préfectoral de protection et de dérivation des eaux en date du 2 mars 1998. Il est à noter la présence sur la commune du captage de Couloir du Villard qui alimente la commune voisine de la Bâthie. Certains secteurs isolés (Le Charvet, Bénétant), avec des habitations de type secondaire, sont alimentés en eau à partir de sources privées.

A ce jour, le taux de conformité des eaux distribuées est de 89 % (bilan 2013-2015). Une unité de désinfection devra être mise en place au niveau du réservoir de tête.

7.2.1.1 Ressources actuelles et réseaux

La commune possède deux types de réseaux :

- Des réseaux communaux qui alimentent le chef-lieu, Bornand, La Montaz, La Roche et Luy de Four, puis la ZA de Rubellin et le lotissement Claudius POUX.
- Des réseaux non communaux qui alimentent les hameaux du Villard, du Bourgeois et de La Ville ; ceux-ci ne sont pas traités dans l'étude SCERCL.

Le réseau communal de Cevins est alimenté par cinq sources captées depuis 1929 à La Combe Orcière. Ces eaux sont de bonne qualité, très peu minéralisées. Le débit d'étiage s'élève à 5.7 l/s, soit 491 m³/jour (étiage 12/01/2004).

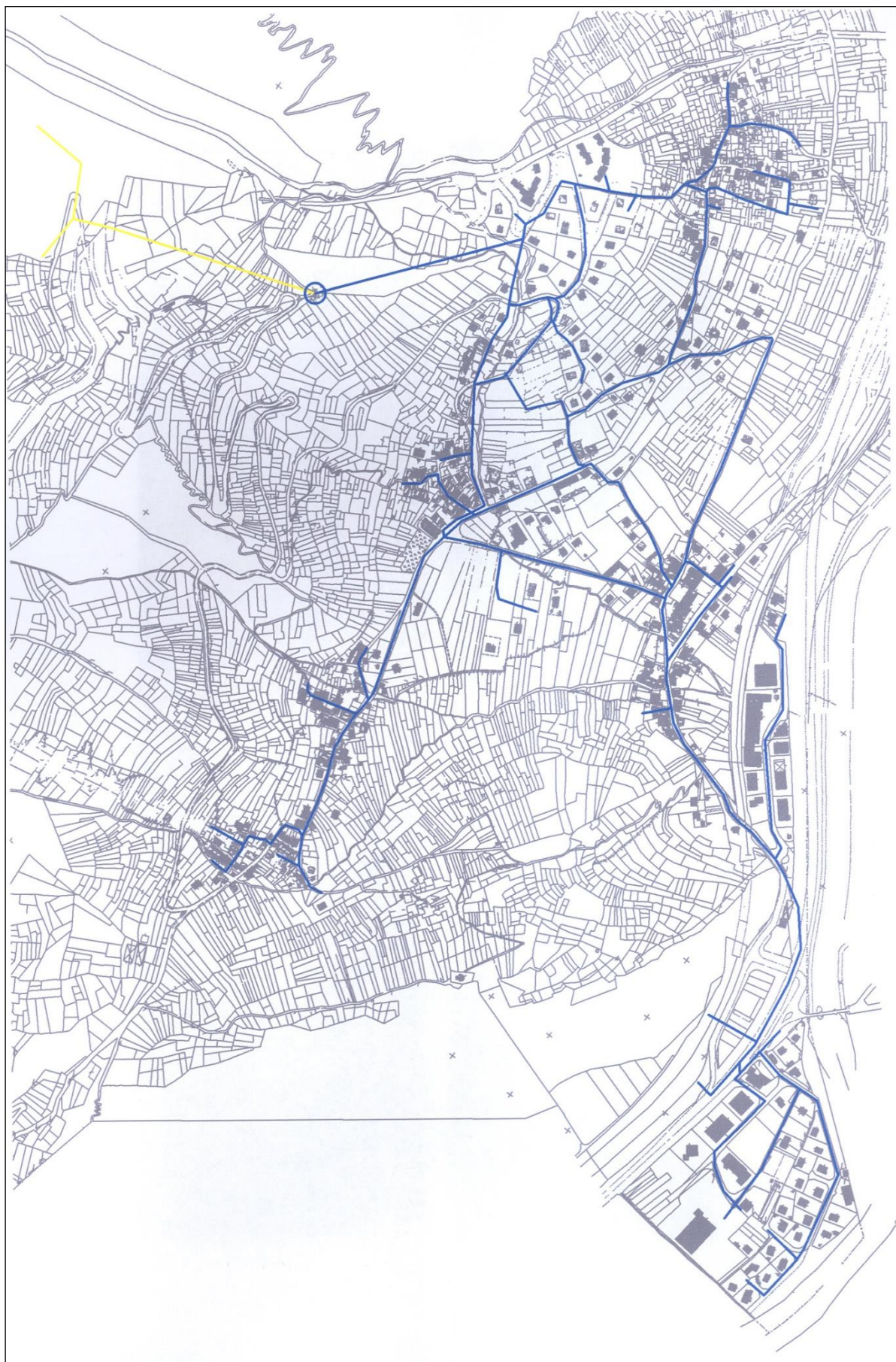
Les 5 ouvrages de captage de la Combe Orcière sont implantés à environ 700 mètres d'altitude. Les eaux captées sont acheminées jusqu'au réservoir de 350 m³ (altitude de 500 mètres environ) par une conduite d'adduction en fonte de 80 mm de diamètre protégée sur son trajet par un brise charge. Le trop plein du réservoir se déverse dans un ruisseau qui rejoint rapidement La Gruvaz.

Un forage est prévu sur la commune d'Essert-Blay, à Coutelle, pour conforter la ressource en eau des communes du territoire.

Les volumes du réservoir se répartissent ainsi :

- volume incendie : 120 m³,
- volume distribution : 230 m³,
- volume total : 350 m³.

Carte 12 : Schéma de l'alimentation en eau potable



7.2.1.2 Qualité des eaux distribuées

L'eau est de bonne qualité, tant du point de vue chimique que bactériologique. La procédure de dérivation des eaux et l'instauration des périmètres de protection des captages ont été effectuées.

Certains abonnés du Batardin et de Bornand connaissent des problèmes de pression lorsque le niveau d'eau dans le réservoir est bas. Ces problèmes très peu fréquents résultent de fuites qui peuvent se produire sur le réseau.

7.2.1.3 Adéquation entre besoins et ressources

Le débit d'étiage le plus sévère du captage de Combe Orcière a été mesuré en janvier 2004 à 5,7 l/s, soit 492 m³ / jour.

En 2015, Cevins compte 726 habitants. Si l'on considère une consommation de 150 l/jour/habitant, alors les besoins domestiques s'élèvent à 109 m³/jour. La consommation industrielle est estimée à 16,1 m³/jour et celle de l'élevage de vaches laitières à 1 000 m³/an, soit environ 3 m³/jour. Les douze bassins présentent un débit bridé à 0,1 l/s, soit 8,64 m³/jour. Ainsi, les besoins estimés en 2015 s'élèvent à 136,74 m³/jour. L'adéquation ressource – besoins en eau potable est donc actuellement assurée. Les besoins représentent presque 28% de la ressource.

Avec un usage maximal de 80% de la ressource, pour rester dans un bilan excédentaire, la commune pourrait utiliser environ 390 m³/jour. Si l'on considère que les besoins autres qu'habitat restent stables, ils s'élèvent à 27,74 m³/jour. Restent donc 362,26 m³/jour, qui permettent potentiellement d'alimenter plus de 2 400 habitants.

7.2.2 Assainissement

Source : SCERCL, Syndicat intercommunal d'assainissement des Vernays, révision du schéma général d'assainissement, rapport final approuvé le 28 septembre 2016.

La compétence assainissement appartient à la Communauté d'Agglomération Arlysère.

7.2.2.1 Secteurs en assainissement collectif

Les réseaux d'assainissement de la collectivité sont de deux types :

- Un réseau séparatif qui dessert, outre le bourg de Cevins, la zone artisanale, le lotissement de Batardin ainsi que les hameaux de Morat, des Vernays, des Marais et de la Roche, dont l'exutoire se situe à la station d'épuration du Syndicat des Vernays.
- Des réseaux unitaires qui desservent certains hameaux comme :

- le réseau de « Luy de Four » qui se rejette dans la Gruvaz sans traitement préalable.
- le réseau de « Bornand » qui draine la partie haute des hameaux de La Montaz et de Bornand puis se jette dans le ruisseau de la Ville sans traitement préalable.
- le réseau de « La Montaz » qui draine la partie basse du hameau de La Montaz et se rejette sans traitement préalable dans le canal des Moulins.
- le réseau de « Les Cours » qui draine le hameau du même nom et se jette dans le canal des Moulins sans traitement préalable.
- une antenne de la Roche qui rejoint le canal des Moulins.
- une antenne des Vernays (SNCF) qui rejoint l'Isère via le réseau d'eaux pluviales.
- les réseaux de Sur le Château, le Clos, les Clos, Vers la Mairie et qui se raccordent à la STEP via le réseau d'eaux usées de la Roche. Un déversoir d'orage est installé sur le réseau provenant de Vers la Mairie permettant un délestage dans le réseau d'eaux pluviales.

Ainsi, les effluents de Cevins sont :

- soit traités à la station d'épuration des Vernays,
- soit rejetés dans le canal des Moulins, le ruisseau de la Ville ou à la Gruvaz.

Lors de la révision du Schéma Général d'Assainissement, les secteurs des Cours, de la Montaz, de Bornand et de Luy de Four ont été classés en assainissement collectif, avec les travaux projetés suivants :

- La Montaz, rue de l'église, (le Butet en réalité) : raccordement à la STEP, en conservant le réseau actuel (unitaire) auquel on ajoute un déversoir d'orage, en créant un réseau de transfert jusqu'à La Roche (les travaux ont été réalisés en 2016)
- Bornand (La Montaz en réalité) : raccordement à la STEP, en conservant le réseau actuel (unitaire) auquel on ajoute un déversoir d'orage, en créant un réseau de transfert jusqu'à La Montaz (travaux prévus à long terme)
- Les Cours : il est envisagé une mise en séparatif des réseaux et des branchements, avant un raccordement à la STEP via le réseau du Château. Ces travaux sont envisagés pour 2018.
- Luy de Four : raccordement à la STEP, via un poste de relèvement (moyen à long terme).

7.2.2.2 Secteurs en assainissement non collectif

Restent en assainissement non collectif :

- Une partie du secteur du Butet (secteur non concerné par les travaux montée de l'église)
- les écarts sur le versant.

7.2.2.3 Traitement des effluents

Le SI des Vernays a récemment délibéré pour se raccorder à la station d'épuration de la Bâthie, en raison de la non-conformité de l'unité de traitement du Syndicat des Vernays, constituée d'un décanteur – digesteur.

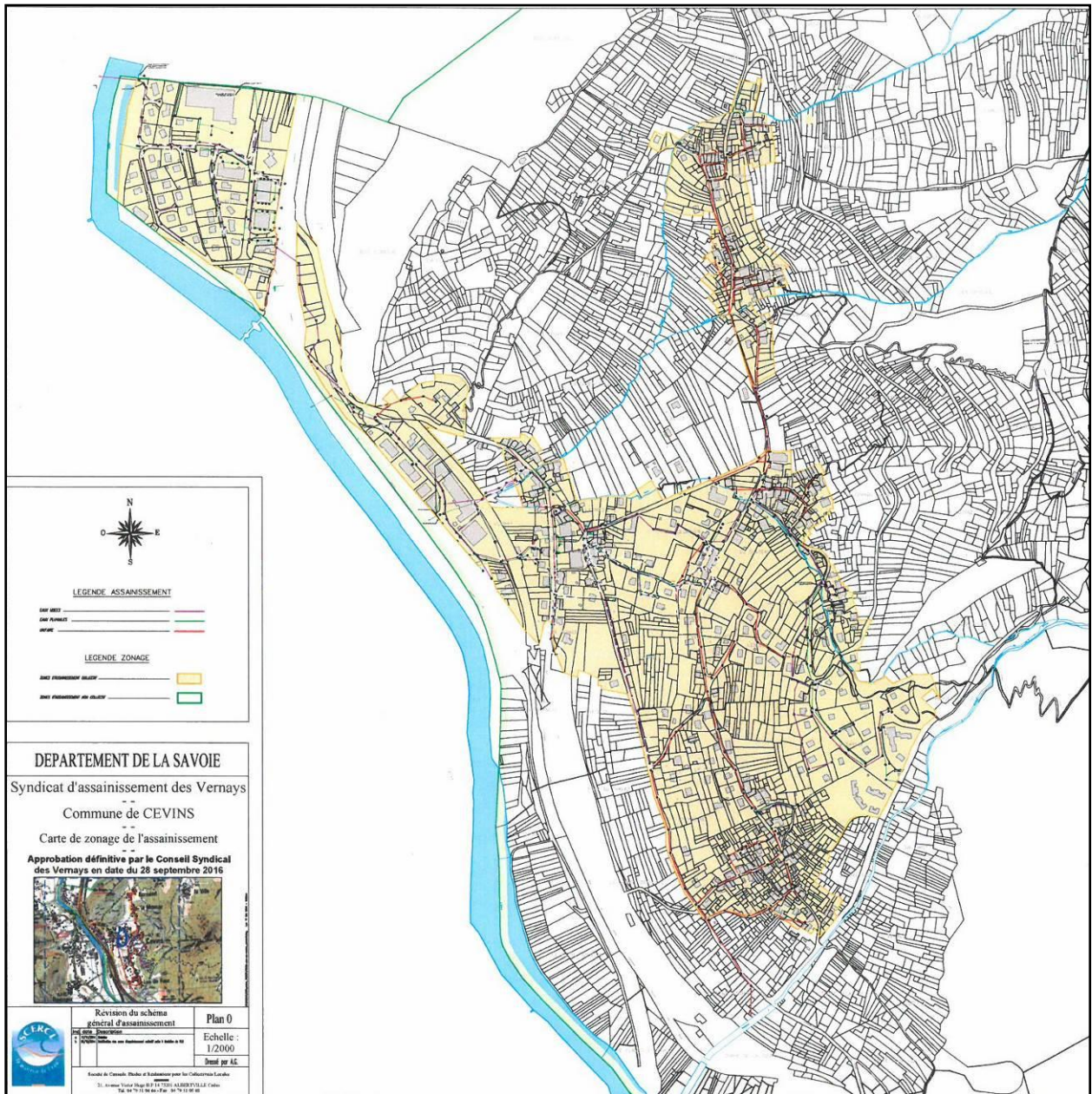
La STEP de La Bâthie a été initialement dimensionnée pour 8 000 équivalents – habitants. A ce jour, elle ne traite que l'équivalent de 3 000 habitants et pourrait atteindre une charge de 5 000 EH à terme.

Le raccordement a lieu en 2018 – 2019.

7.2.3 Eaux pluviales

Les principaux problèmes liés aux eaux pluviales sont en grande partie résolus lors des travaux de mise en séparatif des réseaux. Par ailleurs, la commune demande, lors des opérations de construction, la mise en place d'un système de gestion des eaux pluviales défini en fonction de la nature des sols (puits perdu en général).

Carte 13 : Zonage de l'assainissement



LEGENDE ASSAINISSEMENT

- EAUX USEES _____ —
- EAUX PLUVIALES _____ —
- UNITAIRE _____ —

LEGENDE ZONAGE

- ZONES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF _____
- ZONES D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF _____

Source : SCERLC, Schéma général d'assainissement 2016.

7.2.4 Desserte numérique du territoire

Le Conseil Départemental de la Savoie a adopté en 2012 un Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique en Savoie (SDTAN), en vue de répondre de façon optimale, par une articulation de l'action des acteurs publics et privés, aux attentes des différentes cibles en matière de très haut débit, et notamment :

- les entreprises, en vue du renforcement de leur compétitivité et du soutien aux capacités d'innovation et de mutation des filières économiques ;
- les habitants, en particuliers les secteurs dotés de faibles ou moyens débits ADSL ;
- les institutions publiques, dans un souci de modernisation, de transparence et de réactivité envers les usagers ;
- les visiteurs, s'agissant d'un territoire à très forte composante touristique.

La commune de Cevins n'est pas recensée comme « zone grise ADSL » (débit inférieur à 2Mb/s).

Elle appartient, dans le SDANT, aux secteurs prioritaires de déploiement de la 4G.

Le débit internet reste moyennement performant sur la commune de Cevins.

7.2.5 Desserte énergétique du territoire

La distribution d'électricité est assurée par ERDF.

Il n'y a ni réseau de gaz, ni réseau de chaleur sur la commune de Cevins.

7.3 Transports, déplacements et stationnements

7.3.1 Transports

7.3.1.1 Transport ferroviaire

Cevins dispose d'une gare SNCF desservie par un service d'autocars.

Ce moyen de déplacement n'est cependant pas ou peu utilisé par les actifs de la commune pour se rendre sur leur lieu de travail.

Le SCOT a pour prescription d'orienter les communes à densifier autour des gares, en particulier sur l'axe entre Grésy et Cevins afin de proposer une réelle alternative à la voiture sur le territoire.

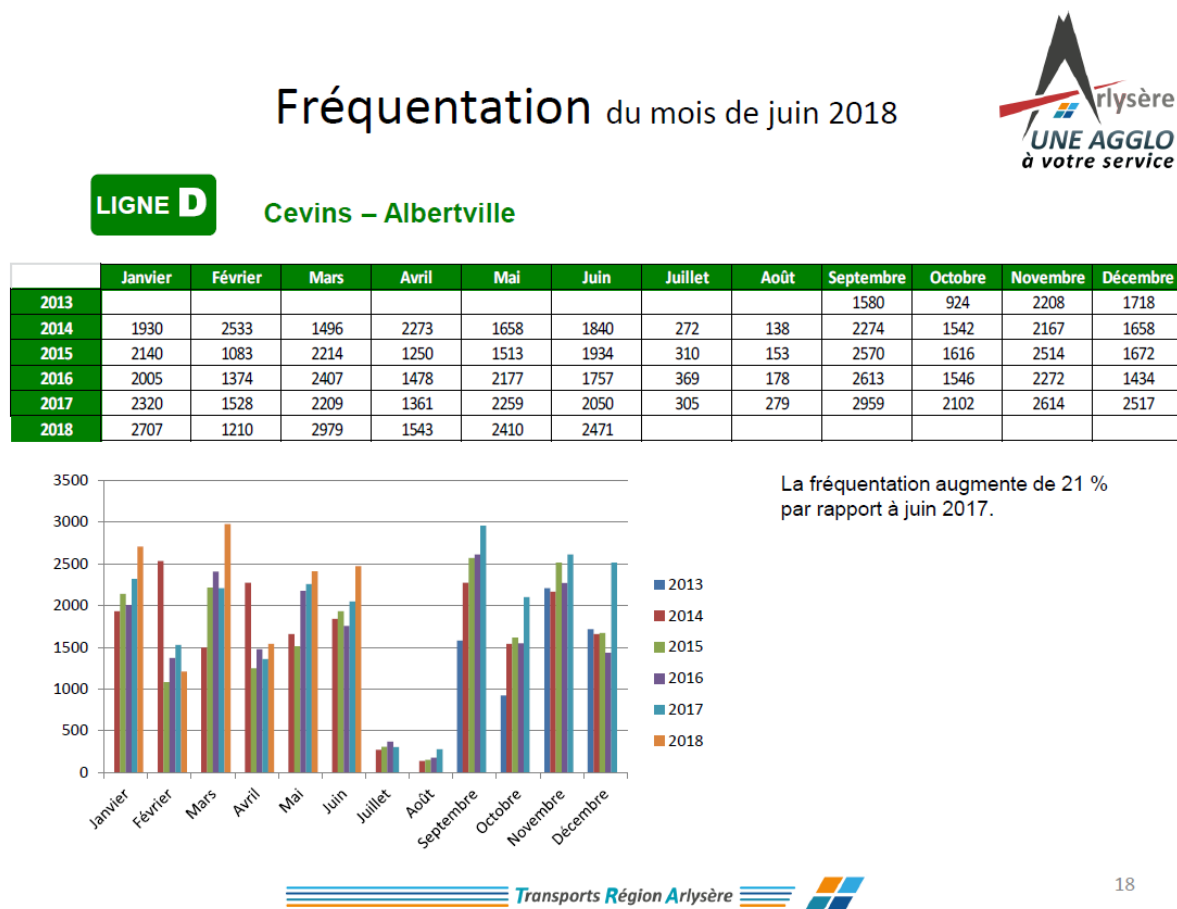
7.3.1.2 Lignes de bus

Cevins est connecté au réseau de bus Arlysère. Les arrêts se situent au Clos, à l'église et à la boulangerie.

La liaison est assurée cinq fois par jour en période scolaire et quatre fois en dehors entre Albertville et Cevins. D'après les données Arlysère, la fréquentation de la ligne est en

augmentation. Les mois des vacances scolaires de juillet et août sont les moins fréquentés, laissant supposer qu'un grand nombre d'utilisateurs se compose des scolaires.

Figure 1 : Fréquentation de la ligne de bus Cevins – Albertville



Source : données Arlysère

7.3.1.3 Lignes de transport scolaire

Il existe un service de ramassage scolaire pour les collèges et lycées d'Albertville, Ugine et Faverges (pour cette destination, changement à Albertville), ouvert au public.

Il n'existe pas de transport scolaire ni de pédibus pour l'école maternelle et primaire de la commune.

7.3.2 Equipements routiers

La commune de Cevins est traversée par la RN90 qui parcourt toute la Tarentaise en fond de vallée. Elle est desservie par la RD 990 qui traverse les communes rive droite de l'Isère depuis Albertville jusqu'à Cevins et la RD 66 qui part de la Bâthie puis parcourt les communes rive gauche et passe à proximité du secteur de Rubellins. La RD66c correspond à la bretelle de la RN90 desservant le chef-lieu dans le sens descendant.

Des voies communales irriguent ensuite le village de Cevins. Une **voie communale** relie le village aux différents hameaux ou groupements bâtis que sont la Ville, le Bourgeois, le Villard, le Planay et Bénétant.

Les voies de desserte des secteurs d'alpage et des montagnettes ne sont pas déneigées en hiver.

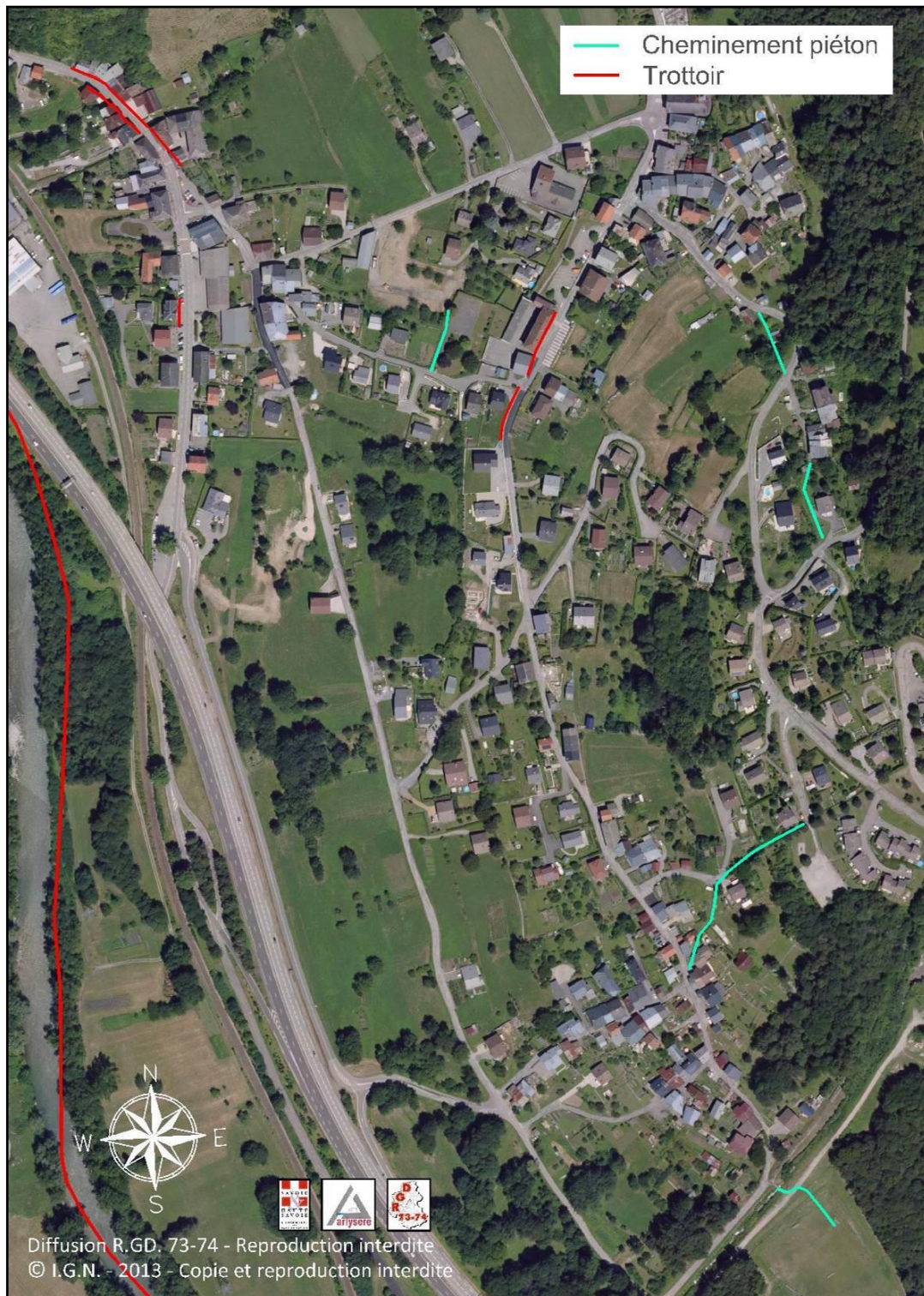
Rappel de l'article L.122-11 du Code de l'urbanisme

Lorsque les chalets d'alpage ou bâtiments d'estive, existants ou anciens, ne sont pas desservis par les voies et réseaux, ou lorsqu'ils sont desservis par des voies qui ne sont pas utilisables en période hivernale, l'autorisation, qui ne peut être qu'expresse, est subordonnée à l'institution, par l'autorité compétente pour délivrer le permis de construire ou prendre la décision sur la déclaration préalable, d'une servitude administrative, publiée au fichier immobilier, interdisant l'utilisation du bâtiment en période hivernale ou limitant son usage pour tenir compte de l'absence de réseaux. Cette servitude précise que la commune est libérée de l'obligation d'assurer la desserte du bâtiment par les réseaux et équipements publics. Lorsque le terrain n'est pas desservi par une voie carrossable, la servitude rappelle l'interdiction de circulation des véhicules à moteur édictée par l'article L. 362-1 du code de l'environnement.

7.3.3 Circulations douces

Quelques cheminements ne sont parcourus qu'à pied. C'est le cas notamment entre le lotissement de Batardin et Luy de Four, entre Morat et Le Château et au Colombier.

Quelques trottoirs existent à proximité de la mairie et à La Roche.

Carte 14 : Circulation douces**7.3.4 Contraintes de circulation**

Quelques rues sont étroites, notamment à Luy de Four. La densité du bâti rend le stationnement difficile, ce qui impacte la qualité de la circulation.

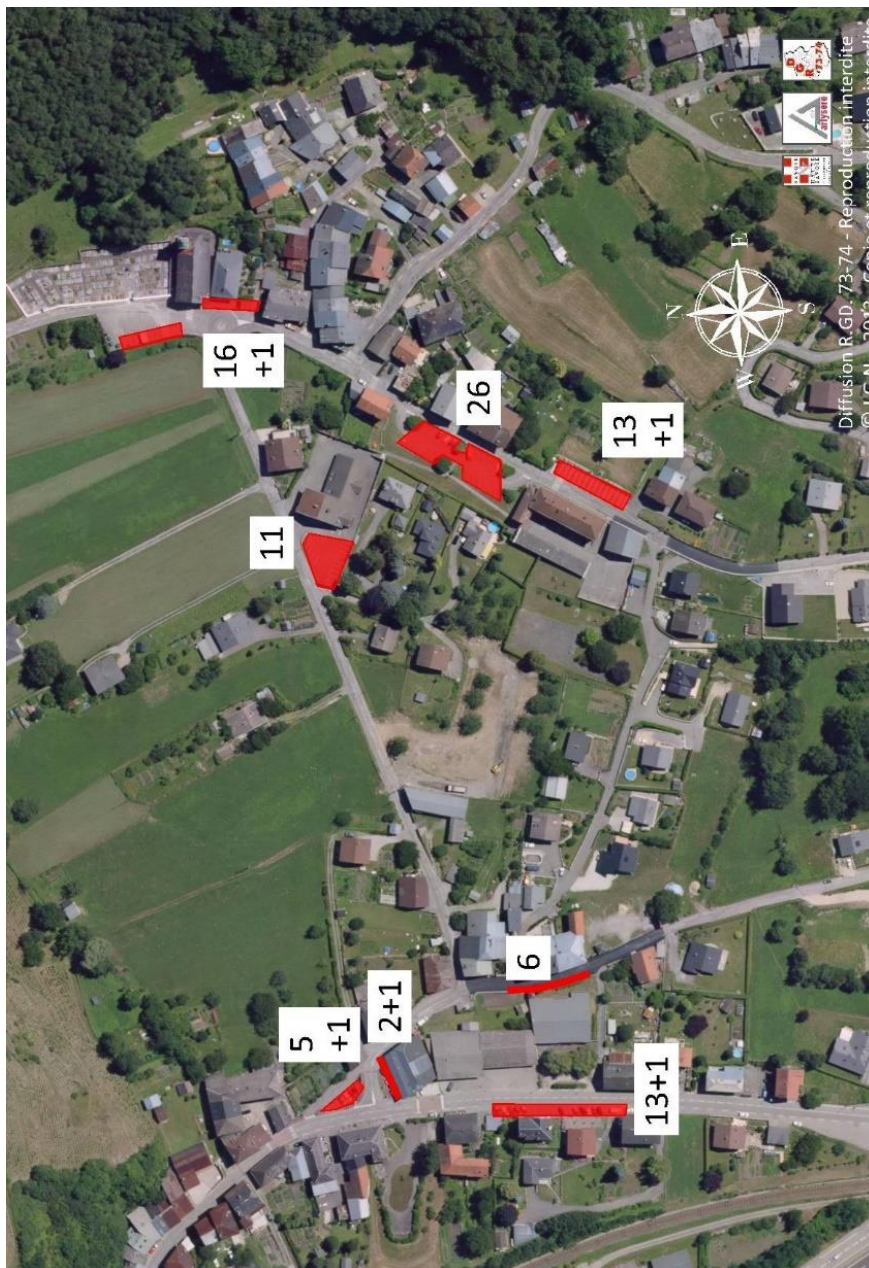
Pour ralentir la circulation, des plateaux surélevés ont été aménagés en entrée de village, à La Roche et sur la voie menant à l'église.

La zone industrielle du Rubellin connaît également un problème de circulation des poids lourds à son extrémité.

7.3.5 Inventaire des capacités de stationnement et analyse des possibilités de mutualisation

Il y a 121 places dans la commune, dont 4 places pour personne à mobilité réduite ; réparties dans les différents parkings, ces places sont désignées par un +1. Les parkings semblent suffisants pour le moment, sauf dans les hameaux anciens, comme Luy-de-Four et à proximité des commerces.

Carte 15 : Parkings du Chef-lieu



Carte 16 : Parkings de Bornand



Carte 17 : Parkings de Luy-de-Four



EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES COMMUNAUX : SYNTHÈSE ET ENJEUX

Synthèse

Présence d'une agence postale.

Des effectifs scolaires stabilisés.

Eau potable

L'adéquation ressource – besoin est assurée jusqu'à 2 400 habitants.

Assainissement

L'essentiel de la commune en assainissement collectif.

Raccordement à la STEP de La Bâthie en 2018 – 2019.

Desserte numérique

Débit moyen.

Transports et déplacements

Des stationnements suffisants, sauf dans les hameaux anciens (comme Luy-de-Four) et éventuellement à proximité des commerces.

Enjeux généraux

↳ **Mettre en place les outils pour conserver ces services.**

↳ **Aboutir à une croissance démographique en adéquation avec le dimensionnement des services.**

↳ **Peu de contrainte au regard de la ressource en eau potable.**

↳ **Tenir compte des équipements dans les choix de développement communal.**

↳ **Améliorer les conditions de stationnement où cela s'avère nécessaire, en fonction des opportunités.**

8 ARTICULATION AVEC LES PRINCIPAUX DOCUMENTS SUPRA-COMMUNAUX

8.1 Les éléments du Schéma de Cohérence d'Arlyère

Le Schéma de Cohérence Territoriale a été approuvé le 9 mai 2012.

Les objectifs prévus par celui-ci sur le territoire de Cevins sont repris dans les thématiques correspondantes.

8.2 Le SDAGE Rhône – Méditerranée

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) couvre la période 2016 – 2021.

Les orientations fondamentales proposées par le SDAGE sont les suivantes :

- S'adapter aux effets du changement climatique
- Privilégier la prévention et les interventions à la source pour plus d'efficacité
- Concrétiser la mise en œuvre du principe de non dégradation des milieux aquatiques
- Prendre en compte les enjeux économiques et sociaux des politiques de l'eau et assurer une gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement
- Renforcer la gestion de l'eau par bassin versant et assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion de l'eau
- Lutter contre les pollutions, en mettant la priorité sur les pollutions par les substances dangereuses et la protection de la santé
 - Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions d'origine domestique et industrielle
 - Lutter contre l'eutrophisation des milieux aquatiques
 - Lutter contre les pollutions par les substances dangereuses
 - Lutter contre la pollution par les pesticides par des changements conséquents dans les pratiques actuelles
 - Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé humaine
- Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des milieux aquatiques et des zones humides
 - Agir sur la morphologie et le décloisonnement pour préserver et restaurer les milieux aquatiques
 - Préserver, restaurer et gérer les zones humides
 - Intégrer la gestion des espèces de la faune et de la flore dans les politiques de gestion de l'eau
- Atteindre l'équilibre quantitatif en améliorant le partage de la ressource en eau et en anticipant l'avenir
- Augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques

8.3 Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Voir état initial de l'environnement.

ARTICULATION AVEC LES DOCUMENTS SUPRA COMMUNAUX : SYNTHÈSE ET ENJEUX

Synthèse

Enjeux généraux

Schéma de Cohérence Territoriale

Approuvé en mai 2012.

↳ **Vérifier la compatibilité du PLU avec le SCOT.**

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Préserver les zones humides.

↳ **Prendre en compte l'inventaire des zones humides.**

Veiller à la qualité de l'eau.

Schéma Régional de Cohérence Ecologique

Des réservoirs de biodiversité couvrant le haut de la commune et un corridor à l'extrême sud ainsi qu'un axe à remettre en bon état sur une partie de la commune.

↳ **Tenir compte des éléments de la trame verte et bleue dans la définition du développement communal.**

TABLES DES ILLUSTRATIONS

Table des cartes

Carte 1 : Consommation foncière au Chef-lieu	14
Carte 2 : Consommation foncière au Rubellin	15
Carte 3 : Consommation pour la microcentrale (à gauche) et le bâtiment agricole (à droite)	15
Carte 4 : Caractéristiques des terrains consommés	16
Carte 5 : Usage des espaces agricoles en fond de vallée	21
Carte 6 : Usage des espaces agricoles sur le versant	22
Carte 7 : Localisation des alpages.....	23
Carte 8 : Périmètre de l'Association Foncière Pastorale	24
Carte 9 : Enjeux agricoles de la commune de Cevins.....	25
Carte 10 : Randonnées de Cevins.....	32
Carte 11 : Extrait du PDIPR sur la commune de Cevins	33
Carte 12 : Schéma de l'alimentation en eau potable.....	39
Carte 13 : Zonage de l'assainissement.....	43
Carte 14 : Circulation douces	47
Carte 15 : Parkings du Chef-lieu.....	48
Carte 16 : Parkings de Bornand	49
Carte 17 : Parkings de Luy-de-Four.....	49

Tables des figures

Figure 1 : Fréquentation de la ligne de bus Cevins – Albertville.....	45
---	----

Tables des graphiques

Graphique 1 : Evolution et taux démographiques de Cevins	1
Graphique 2 : Evolution et taux démographiques de la Co.RAL	2
Graphique 3 : Evolution de la structure par âges de la population entre 1999 et 2015	3
Graphique 4 : Comparaison de la structure par âges de la commune de Cevins et de la Co.RAL	4
Graphique 5 : Logements par catégorie – comparaison commune / Co.RAL.....	5
Graphique 6 : Personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge.....	7
Graphique 7 : Lieu de travail des actifs.....	29
Graphique 8 : Modalités de déplacements domicile – travail des actifs	30
Graphique 9 : Evolution des effectifs scolaires depuis la rentrée 2006	37

Table de photos

Photo 1 : Zone artisanale du Vernay	31
Photo 2 : Zone artisanale du Rubellin.....	31

Table des tableaux

Tableau 1 : Evolution comparée de la population des communes de Basse Tarentaise	2
Tableau 2 : Evolution des indices de vieillesse et de jeunesse	4
Tableau 3 : Evolution du nombre de logements par catégorie entre 1990 et 2015.....	5
Tableau 4 : Résidences principales selon le statut de l'occupation.....	6
Tableau 5 : Evolution comparée de la population, du nombre de ménage et des logements principaux	7
Tableau 6 : Objectif de production de logements locatifs sociaux entre 2015 et 2020	8
Tableau 7 : Perspectives d'évolution démographique de Cevins	10
Tableau 8 : Permis de construire attribués entre 2006 et 2018.....	12
Tableau 9 : Nombre de déclarants sur la commune de Cevins.....	18
Tableau 10 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité.....	28
Tableau 11 : Emploi et activité.....	29
Tableau 12 : Statut et condition d'emploi des 15 ans ou plus selon le sexe en 2015	30